

Table des matières

Partie 1 – Présentation du territoire et des enjeux identifiés.....	1
Fiche d'identité du PE'TR du Pays du Perche ornais.....	1
1 – Un cadre de vie qualitatif et attractif.....	3
... grâce à un patrimoine naturel préservé et à protéger.....	3
... mais avec une dépendance énergétique importante.....	4
2 – Le rebond de l'artisanat et du tourisme dans le Perche.....	5
... et un quasi plein-emploi.....	5
... mais un dysfonctionnement du marché du travail.....	6
3 – Un déclin démographique à relativiser et une population vieillissante.....	6
... avec un maillage de services dense et de qualité.....	7
... mais une accessibilité aux services encore difficile.....	7
... qui menace la mixité et la cohésion sociale.....	9
Synthèse du diagnostic de territoire.....	10
Partie 2 – Axes et objectifs de la Stratégie Locale de Développement.....	11
A) Stratégie LEADER.....	11
Un socle commun d'interprétation des dynamiques locales.....	11
Un champ d'action multi-sectoriel propre au Perche.....	12
Une stratégie locale autour d'une notion-pivot.....	12
Deux axes stratégiques prioritaires déclinés en objectifs opérationnels.....	13
Deux axes transversaux, piliers de la mise en œuvre de la stratégie.....	16
B) Présentation de la méthode suivie pour établir la stratégie.....	18
C) Plan de financement prévisionnel.....	21
Partie 3 – Fiches-action.....	21
Partie 4 – Organisation du GAL.....	21
A) Comité de programmation LEADER.....	21
Composition du Comité.....	22
Fonctionnement du Comité.....	24
B) Modalités de sélection des projets.....	24
C) Capacité de gestion LEADER.....	25
Moyens mis en œuvre par le GAL.....	25
Plan d'action pour le démarrage de la programmation.....	26
Partie 5 – Suivi et évaluation.....	27
Suivi.....	27
Évaluation.....	27

Index des figures

Figure 1: Carte du territoire du Pays du Perche ornais (PE'TR, 2022).....	2
Figure 2: Carte de localisation du Perche en Normandie (Office tourisme Perche).....	3
Figure 3: Historique des programmes LEADER du Perche.....	12
Figure 4: Schéma de la résilience territoriale (PE'TR, 2022).....	12
Figure 5: Arbre des objectifs.....	17
Figure 6: Schéma illustratif de la concertation pour l'élaboration de la candidature.....	20
Figure 7: Wedding-cake des ODD.....	24

Index des tableaux

Tableau 1: Principales étapes d'élaboration de la candidature.....	19
Tableau 2: Liste prévisionnelle du Comité de Programmation.....	22
Tableau 3: Indicateurs de suivi et d'évaluation du programme d'actions.....	28

Partie 1 – Présentation du territoire et des enjeux identifiés

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Perche ornais fédère les Communautés de Communes Cœur du Perche, des Collines du Perche normand, des Hauts du Perche et du Pays de Mortagne-au-Perche. Il pilote les différents programmes européens LEADER depuis les années 1990.

Fiche d'identité du PETR du Pays du Perche ornais

Situation géographique

Département de l'Orne, Région Normandie

Appartenant au Perche historique, entité culturelle et naturelle au carrefour des Régions Centre-Val-de-Loire, Normandie et Pays de la Loire

A deux heures de route de la région parisienne via l'autoroute, desservi par 3 gares et haltes ferroviaires

Territoire rural, peu dense, agricole, forestier avec un bassin d'emploi industriel

Périmètre

4 Communautés de Communes

71 Communes

Pôle principal : Mortagne-au-Perche

Pôles secondaires : Bellême, Longny-les-Villages, Rémalard-en-Perche, Val-au-Perche

45 159 habitants

1 552 km²

Territoire peu dense : 29 habitants/km²

46,5 % des communes sont des espaces très peu denses

49 Communes dans le Parc naturel régional du Perche

Potentiel fiscal moyen : 175 €/habitant

Historique

Création du syndicat en 1969

Reconnaissance du Pays du Perche ornais en 2003

Syndicat porteur du SCoT depuis 2012

Transformation en PETR en 2015

Syndicat porteur de la contractualisation (CRTE et Contrat de Territoire)

Organisation

Statut juridique : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

Adresse : Maison des Territoires – Zone de la Grippe – 61400 Mortagne-au-Perche

Président réélu le 20 septembre 2020 : Jean Claude LENOIR

Équipe technique : 9,57 ETP dont 4 ETP pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Actions et services

Instruction des autorisations d'urbanisme

Territoire 100 % énergies renouvelables en 2040 Région Normandie

Contrat d'Objectif Territorial énergies renouvelables thermiques ADEME

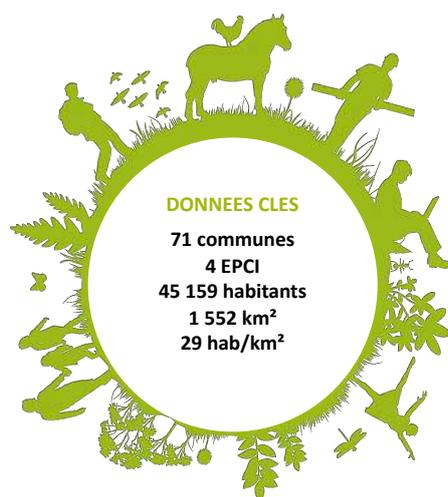
Comité territorial d'accompagnement des entreprises et Opération Collective de Modernisation des commerces et des services

Espace France Rénov' et Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

Budget

Budget primitif 2022 en fonctionnement : 707 336 €

Cotisation : 2,53 € par habitant



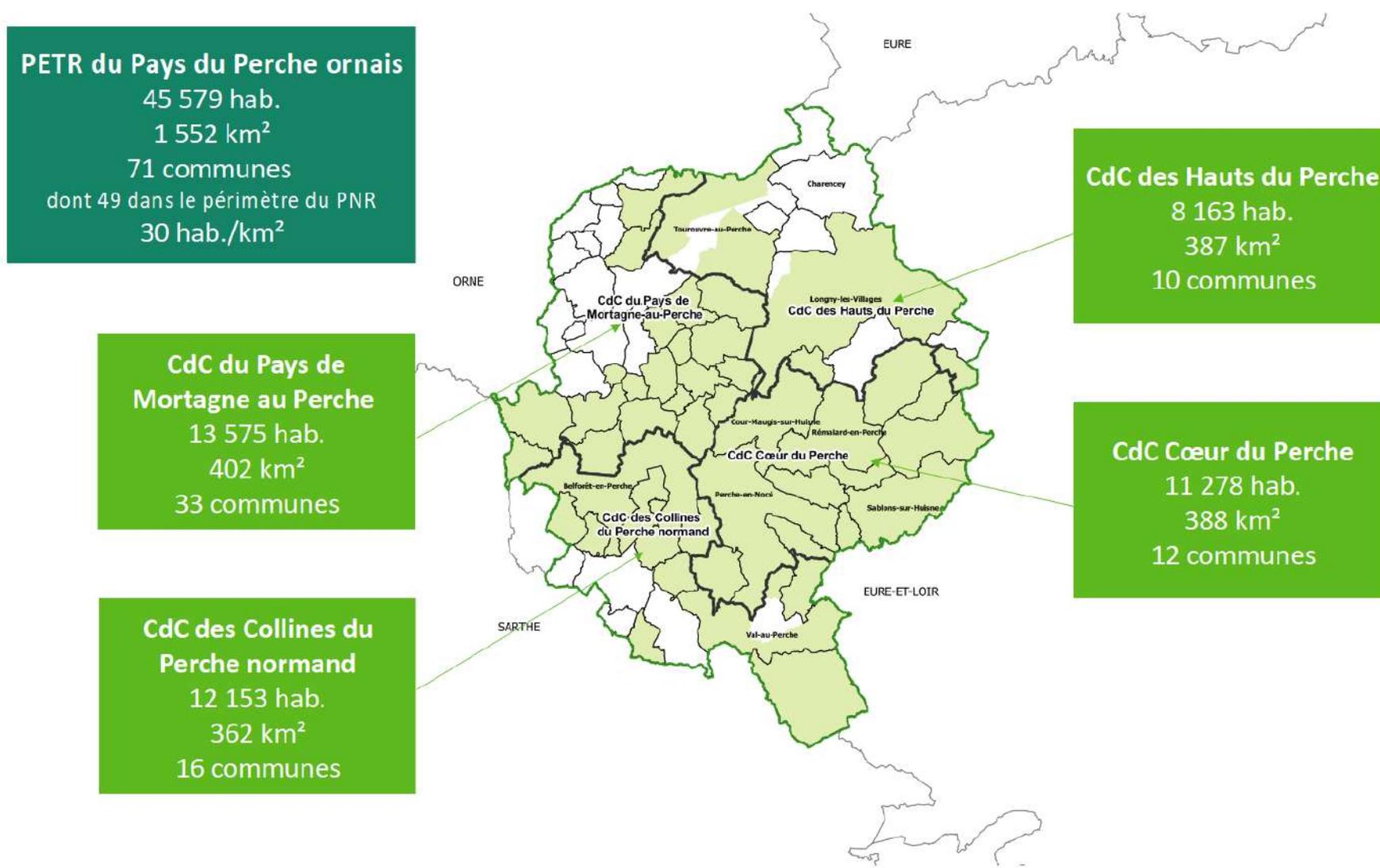


Figure 1: Carte du territoire du Pays du Perche ornais (PETR, 2022)

1 – Un cadre de vie qualitatif et attractif...

Le Perche est l'une des premières campagnes à proximité de Paris, accessible en train ou par la route en moins de 2 heures, favorisant les courts séjours, où le calme, la nature et le patrimoine historique pittoresque en font des attraits pour tous et pour les plus de 20 000 touristes¹ et les 20 % de résidents secondaires².

Cette attractivité est notamment due à la qualité du bâti. Son patrimoine bâti et architectural est typique comme le montre la présence des Petites Cités de Caractères de Bellême, Longny-les-Villages, Mortagne-au-Perche ou La Perrière (Commune de Belforêt-en-Perche), principalement lié aux cours d'eau (lavoirs, puits, moulins par exemple).

Cinq Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) à Bellême, La Perrière, Rémalard-en-Perche, Préaux-du-Perche et Mortagne-au-Perche sont identifiés en vue de protéger les quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, représente un intérêt public.



Figure 2: Carte de localisation du Perche en Normandie (Office tourisme Perche)

Les centres-bourgs sont ainsi très minéraux en raison de ce patrimoine bâti et architectural. **Ces aménagements peuvent créer des îlots de chaleur dans les centres-bourgs et augmenter le risque de ruissellement des eaux de pluie. Afin de préserver ce bâti de qualité tout en atténuant les effets liés au dérèglement climatique, un changement de paradigme doit s'effectuer pour renaturer les espaces publics, mieux connecter les espaces de nature aux centres-bourgs et améliorer d'autant plus la qualité de vie des habitants.**

... grâce à un patrimoine naturel préservé et à protéger...

Le Perche est un territoire néanmoins préservé de l'urbanisation avec un taux d'artificialisation de 5 % de sa surface³ dont l'évolution est seulement de 0,1 % en 10 ans⁴.

Les paysages percherons sont façonnés par :

- des forêts privées et domaniales (de Réno-Valdieu, de la Trappe et de Bellême) qui s'étendent sur plus de 20 % de la surface du territoire et séquestrent 22 % des émissions de gaz à effet de serre⁵
- un linéaire de bocage de 7 900 km⁷
- un réseau hydrographique dense de plus de 500 km⁶
- 75 % de surfaces agricoles (polyculture-élevage avec une évolution de la surface agricole utile vers des grandes cultures depuis quelques années).

Le Perche est un territoire engagé dans la transition écologique au travers de la création du Parc naturel régional (PNR) du Perche en 1998, l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT en 2018 et PLUi) avec les Trames Verte et Bleue et les démarches



Crédits photos : PETR

1 Offices de tourisme du Perche, 2021

2 INSEE, 2019

3 SCOT du Perche ornais, 2018

4 Observatoire des Territoires, 2009-2019

5 ORECAN, 2018

6 PNR du Perche, 2018

volontaristes comme la labellisation du PNR « Territoire Normandie Haie » par la Région Normandie en 2022 par exemple.

Des zones de protection sont présentes avec des sites Natura 2000 directives Habitat (Zones Spéciales de Conservation – ZSC) et Oiseaux (Zone de Protection Spéciale – ZPS), des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2, une réserve naturelle régionale (clairière forestière de Bresolles), trois Espaces Naturels Sensibles (ENS – la tourbière de la Commeauche, le coteau de la Bandonnière et les vallées et marais de Bretoncelles) et des Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN – la grotte de la Mansonnière, l'étang des personnes, la vallée du ruisseau Culoiseau et les 3 ENS). Le bassin de la Corbionne dispose d'un Arrêté de Protection du Biotope (APB). La qualité de l'eau et de l'air est bonne⁷.

Le GIEC normand présage que les aléas météorologiques liés aux dérèglements climatiques seront de plus en plus fréquents dans le Perche : sécheresses, risques de pollutions liés à la proximité de la région parisienne et aux changements climatiques, déficit du débit des rivières, ruissellements liés aux pluies plus intenses⁸ par exemple. **Les continuités écologiques, la qualité des réservoirs de carbone et les milieux agricoles et naturels spécifiques du Perche doivent continuer à être préservés pour adapter le territoire aux effets du changement climatique.**

... mais avec une dépendance énergétique importante

La consommation annuelle d'énergie du Perche s'élève à 1 863 GWh en 2018, ce qui est faible par rapport à d'autres territoires ruraux similaires en Normandie⁹. Les secteurs les plus énergivores sont le secteur résidentiel, les transports et l'industrie.

Mais la production d'énergies renouvelables est encore faible (10 %) malgré une forte hausse ces dernières années (+ 12 % entre 2016 et 2018) à partir des ressources locales : bois-énergie, solaire photovoltaïque et méthanisation agricole.

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement dues à l'agriculture et aux transports à hauteur de 73 %.

Le Perche est cependant très actif sur la question de la transition énergétique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre via l'animation par le PETR, le PNR et les EPCI du programme d'actions « Territoire 100 % énergies renouvelables en 2040 » avec la Région Normandie depuis 2018, des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec l'ANAH depuis 2019 et du Contrat Chaleur Renouvelable avec l'ADEME depuis 2022, le premier en Normandie.

Le contexte énergétique européen lié à la guerre en Ukraine renforce la volonté locale d'une transition énergétique maîtrisée et endogène. **Les efforts doivent se poursuivre pour agir en faveur de la sobriété, de l'efficacité et de la production d'énergies renouvelables locales.**

A retenir	Enjeux
<ul style="list-style-type: none">• De nombreuses ressources naturelles• Démarche volontariste de transition écologique et énergétique avec des outils déjà mobilisés• Faibles consommations d'énergie et production d'énergies renouvelables• Gaz à effet de serre agricoles et routiers• Aléas climatiques en hausse	<ul style="list-style-type: none">• Adapter le territoire aux changements climatiques• Préserver la biodiversité et le patrimoine agricole et naturel• Poursuivre et amplifier la transition énergétique en diminuant le consommation et en s'appuyant sur la biomasse

⁷ ATMO Normandie et Eaux de Normandie, 2022

⁸ GIEC normand, 2021

⁹ ORECAN, 2019

2 – Le rebond de l’artisanat et du tourisme dans le Perche...

Au jeu des transferts d’établissements, le Perche est gagnant avec 3 nouveaux établissements pour 1 000 présents au 1^{er} janvier 2019 (1 de plus qu’en 2009¹⁰), preuve de son attractivité économique.

Le Perche dispose d’une **majorité d’emplois tertiaires** (63 %) et connaît une hausse de cette tertiarisation depuis 2007. Ces emplois sont principalement concentrés sur Mortagne-au-Perche, premier pôle d’emplois du territoire.



L’artisanat et le commerce sont des secteurs très dynamiques. De nombreux commerces de centres-bourgs se développent et le taux de création-reprise est en progression, notamment en raison de l’âge moyen des artisans et commerçants du Perche qui est de 55 ans¹¹. 96,1 % des entreprises du Perche ont moins de 10 salariés¹². L’activité artisanale a bénéficié de la relance et de l’attractivité du Perche.

Le Perche bénéficie également d’une **activité touristique** riche et en développement qui génère plus de 600 emplois en saison estivale¹³ : un patrimoine naturel, paysager, culturel, cultuel et bâti, des hébergements qualitatifs souvent haut de gamme (chambres d’hôtes, gîtes, lieux de séminaires en fort développement) et un maillage dense de circuits de randonnée et de grands itinéraires (Véloscénie).

Le Perche est aussi un territoire **industriel** avec 11,1 % d’établissements dans ce secteur¹⁴, ce qui fait du Sud Perche un bassin industriel labellisé Territoire d’Industrie Vallée de l’Huisne en 2018 par l’État. Cette industrie diversifiée (automobile, plasturgie, imprimerie, mécanique...) est régulièrement fragilisée mais se maintient grâce à une main d’œuvre de qualité. Une démarche d’Écologie Industrielle Territoriale (EIT) a été engagée en 2017 auprès des entreprises locales avec le soutien de la Région Normandie et représente un fort potentiel de développement de l’économie circulaire.

La part des emplois du **secteur agricole** est de moins en moins importante dans l’emploi (6,3 %¹⁵). La diminution du nombre de sièges d’exploitations agricoles a des conséquences sur l’emploi mais ces dernières années ont vu l’évolution des exploitations avec le développement des signes de qualité (AOP Cidre du Perche par exemple), la vente directe, la transformation ou encore la valorisation énergétique créant ainsi un vivier potentiel de création d’emplois non-délocalisables.

Le Perche doit continuer de se démarquer pour rester dynamique sur le plan économique en développant les filières de proximité, vectrices de valeur ajoutée et d’emplois locaux.

... et un quasi plein-emploi...

Le **nombre d’emplois dans le Perche est en nette diminution** depuis 2008 avec une baisse de 12 % en 10 ans. Le taux d’évolution annuel moyen de l’emploi est en baisse (-1,87 % entre 2013-2018). Cependant, l’Orne est l’un des départements français où les effectifs salariés dans le privé est en hausse de 500 à 1 500 emplois entre le 4^{ème} trimestre 2020 et le 2^{ème} trimestre 2021.

Le **taux de chômage** dans le Perche reste depuis plusieurs années en deçà de la moyenne nationale (11,5 % contre 13,3 % à l’échelle de la France) malgré une augmentation de 2 % entre 2010 et

10 INSEE, 2019

11 Chambres consulaires, 2021

12 CCI Portes de Normandie, 2022

13 INSEE, 2018

14 INSEE, 2022

15 INSEE, 2019

2018¹⁶. Les jeunes entre 15 et 24 ans (25 %) et les femmes âgées de 25 à 49 ans non-qualifiées sont les plus concernés. En 2022, le taux de chômage de l'arrondissement de Mortagne-au-Perche est même de **5,5 %** (Pôle Emploi), signe d'un rebond et d'une reprise économique dynamique et structurelle post-COVID, ce qui fait du Perche un territoire de **quasi plein-emploi**.

... mais un dysfonctionnement du marché du travail

Depuis plusieurs années, les chefs d'entreprises rencontrent des **difficultés de recrutement** et font face à un **manque de main d'œuvre**, en particulier dans les secteurs de l'industrie et de la santé, qui proposent le plus d'offres d'emplois à l'heure actuelle (362 emplois à pourvoir sur 973 en décembre 2021 selon Pôle Emploi), de la construction, de la restauration et de l'artisanat. Ces secteurs souffrent d'une image négative qui n'attire pas les demandeurs d'emplois. Cette tendance était déjà sensible en 2019 mais s'est intensifiée depuis la crise sanitaire.

Les principales causes de ce dysfonctionnement sont le manque d'information et de communication entre les employeurs et les demandeurs d'emploi, l'inadéquation entre les profils des demandeurs d'emploi, souvent peu qualifiés, et les profils recherchés par les recruteurs, ainsi que l'éloignement des centres de formation. De nombreux jeunes partent étudier en-dehors du territoire et ne reviennent que rarement travailler dans le Perche suite à l'obtention de leur diplôme, plus particulièrement les femmes, plus susceptibles de quitter les zones rurales. Les jeunes moins diplômés restent quant à eux sur le territoire et rencontrent d'autres difficultés d'insertion.

Aussi, les offres d'emploi et les conditions de travail proposées par certains employeurs ne sont plus en adéquation avec les nouvelles attentes et pratiques des jeunes actifs (télétravail, souplesse entre la vie professionnelle et la vie personnelle, métiers verts par exemple).

L'emploi des plus jeunes est un enjeu majeur pour le Perche. **L'économie du Perche dispose d'atouts certains. Un travail de coopération, de synergie et de valorisation des ressources locales doit permettre de se préparer aux crises à venir.**

A retenir	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs tertiaire, industriel et touristique dynamiques • Nombreuses opportunités de transmission-reprise de commerces • Quasi plein-emploi • Problématique de recrutement • Pénurie de main d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux structurer et valoriser les filières économiques circulaires de proximité • Créer des emplois locaux en s'appuyant sur les ressources environnementales, agricoles et naturelles • Maintenir la dynamique des centres-bourgs

3 – Un déclin démographique à relativiser et une population vieillissante...

Comme dans de nombreux territoires ruraux, la population du Perche est en baisse depuis 2008, baisse plus prononcée depuis 2013 avec -0,97 % habitants entre 2013 et 2018 majoritairement due aux migrations résidentielles sortantes et au solde naturel nettement négatif (plus de décès que de naissances). Les personnes qui quittent le plus le Perche sont les jeunes de moins de 18 ans (-6,1 %), pour leurs études, et les personnes âgées de plus de 75 ans (-1,8 %).

Pourtant ce **déclin démographique statistique est à relativiser** au regard de l'arrivée de résidents secondaires et de bi-résidents, non-comptabilisés dans la méthode de l'INSEE, qui vivent la moitié de la semaine dans le Perche et qui utilisent les services et équipements locaux.

16 INSEE, 2019

L'arrivée de futurs et jeunes retraités âgés de 60 à 74 ans (+ 1,3 %) accroît le **vieillessement de la population** (34,7 % de personnes âgées de plus de 60 ans contre 13,1 % de personnes de 15 à 29 ans). L'INSEE confirme le net recul des 20-45 ans entre 1999 et 2018. Le déficit des 18-30 ans est plus prononcé dans le Perche que dans les autres arrondissements du département de l'Orne.

A l'inverse, une population plus jeune de catégories socio-professionnelles supérieures s'installe sur le territoire (Bellême, Mortagne-au-Perche en particulier). Ce phénomène s'accroît depuis la crise sanitaire.

... avec un maillage de services dense et de qualité...

Depuis plusieurs années, les collectivités locales et les associations percheronnes investissent dans le développement d'une offre de services et d'équipements conséquente.

Dans les pôles principaux et secondaires, 18 structures de soins (Pôles de Santé intercommunaux, maisons médicales communales, Centre Territorial de Santé départemental, hôpitaux, établissements d'accueil et d'hébergement...) sont présentes. D'autres solutions se développent aussi avec la télémédecine et le Médicobus par exemple et dont les résultats semblent satisfaisants.



Les **services aux familles** se sont également développés : places en crèches pour subvenir au besoin croissant de garde de bébés et d'enfants, lieux et services d'accompagnement et de soutien des professionnels de la petite enfance et des parents (Relais Petite Enfance, Lieux d'Accueil Enfants-Parents, Maison des Assistants Maternels), accueils et centres de loisirs, clubs ados et animations jeunes sont quelques exemples mis en place pour répondre aux besoins des enfants et des parents.

Le Perche est plutôt bien équipé par rapport aux autres territoires ruraux normands avec plus de 200 **équipements sportifs et culturels** de proximité : médiathèques, cinémas, salles de spectacle, salles multi-sports (moyenne de 43,88 pour 10 000 habitants, supérieure à la moyenne normande qui est de 23,61¹⁷) avec un tissu associatif percheron dense (1 528 associations¹⁸). 4 musées sont présents sur le territoire : les Muséales et L'Inzolite à Tourouvre-au-Perche, le musée Alain à Mortagne-au-Perche et L'Écomusée du Perche à Saint-Cyr-la-Rosière.

Les équipements sont gérés par les collectivités mais bénéficient également des dynamiques citoyennes locales. Ils sont sujets aujourd'hui au vieillissement et à la crise énergétique.

L'ensemble de ces services doit être adapté au regard de l'évolution démographique du territoire et des enjeux de préservation de l'environnement et de santé des populations.

... mais une accessibilité aux services encore difficile...

Le Perche est caractérisé par une **offre de logements** anciens souvent de qualité qui ont fait l'attractivité du territoire pour les populations franciliennes. Mais elle est de moins en moins corrélée avec les attentes des locataires et acheteurs.

D'une part, comme le taux de résidences secondaires dans le Perche est très élevé depuis plusieurs années et que le nombre de transactions



¹⁷ INSEE, BPE 2020

¹⁸ Associations actives disposant d'un numéro RNA (Répertoire National des Associations) et d'un siège sur le territoire (Data-Asso, 2022)

immobilières et d'actes d'urbanisme a bondi de 25 % entre 2019 et 2021¹⁹, les logements aujourd'hui disponibles sont le plus souvent anciens et énergivores (maisons de bourg à étages peu isolées par exemple).

Depuis 2020, en raison de l'arrivée de nouveaux résidents secondaires (ou bi-résidence) et leur installation permanente, le coût de l'immobilier a fortement augmenté et est devenu moins accessible pour les ménages les plus modestes, d'autant plus lorsque des travaux sont à prévoir (crise du bâtiment avec une hausse des coûts des matériaux et un manque de matières premières et de main d'œuvre à cause de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine).

Deux résidences pour les jeunes actifs (foyer jeunes travailleurs) sont situées à Mortagne-au-Perche (24 logements) avec une antenne à Bellême (4 studios) mais elles affichent souvent un taux de remplissage maximum.

La question du maintien à domicile est un enjeu puisque 43,2 % des personnes âgées de plus de 75 ans vivent seules chez elles²⁰.

D'autre part, le taux de logements vacants était de 11 % en 2018 mais semble avoir diminué depuis 2020 selon le retour des acteurs locaux. De nombreux logements vacants se situent en centre-bourg au-dessus des commerces et sont difficilement accessibles. La vacance est une notion difficile à appréhender et à caractériser dans le Perche. Les collectivités et les bailleurs sociaux (Orne Habitat, Logissia) ont conscience de ce point limitant et ont déjà engagé des travaux de rénovation d'anciens bâtiments.

Le marché de l'immobilier est tendu dans le Perche. Le parc de logements doit être adapté aux attentes environnementales et sociales des habitants, actuelles et futures.

Suite à la prise de la compétence mobilité par les intercommunalités du Perche en 2021, ainsi devenues Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) travaillant en lien étroit avec la Région, la **mobilité** est le second enjeu relevé par les habitants du Perche, en particulier les jeunes, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et les personnes isolées sans véhicule.

Le Perche est un territoire rural multipolaire, constitué de pôles principaux et secondaires éloignés les uns des autres, ce qui ne facilite pas les déplacements et risque d'engendrer un plus grand isolement des habitants vis-à-vis des services, des commerces et de la vie citoyenne locale.



Depuis plusieurs années, en complément du réseau de transport en commun, les acteurs locaux ont développé des solutions de mobilité comme les services de transport à la demande des collectivités, des services de transport associatifs (Sortir Plus de l'AGIRC-ARRCO, Résoap de la MSA), le prêt de deux roues par les associations, la bourse au permis de la Mission Locale et les micro-crédits pour l'acquisition d'un véhicule... Des antennes locales (Centre Territorial de Santé du Département de l'Orne, Pôle Emploi par exemple) et des services itinérants (Médicobus, conseillers numériques, Relais d'Assistants Maternels, ludothèque par exemple) ont aussi été créés pour permettre d'atteindre les personnes les plus isolées, mais ces solutions sont parfois insuffisantes.

19 EPCI et DDT, 2021

20 INSEE, RP, 2018

La dépendance à la voiture n'est pas une fatalité pour un territoire rural. **De nouvelles solutions plus coordonnées voire mutualisées doivent être trouvées pour permettre aux plus fragiles d'accéder à tous les services.**

Le **numérique** peut également être une solution pour rapprocher les services des habitants. Mais, en France, l'illectronisme touche 17 % de la population²¹. En territoire rural, ce phénomène renforce d'autant plus les inégalités et les exclusions, en particulier des personnes âgées, les plus touchées par la fracture numérique. L'accessibilité financière à un fournisseur Internet, aux équipements et la culture du numérique est moins évidente pour certains habitants du territoire, aux revenus modestes et très éloignés du numérique.



Le Perche dispose aujourd'hui d'une relativement bonne couverture numérique et d'une grande disponibilité à Internet avec plus de 99 % des Communes ayant accès à au moins un fournisseur Internet. La connexion est de bonne qualité (haute définition) grâce au Plan Numérique Ornaïs (PNO) qui promet d'installer la fibre optique sur tout le territoire ornaïs d'ici à fin 2023 et au déploiement des antennes de données mobiles qui permettra de couvrir les zones blanches. 20 Espaces France Services ont été développés et, depuis 2021, 5 conseillers numériques France Services ont été recrutés dans le Perche grâce au soutien financier de l'État. Ces conseillers interviennent au sein des collectivités ou dans des tiers-lieux comme l'Elabo à Bellême et l'Espace Public Numérique à Mortagne-au-Perche voire en itinérance. Ces lieux permettent aussi d'animer la vie locale en proposant des services et des animations aux habitants ainsi qu'aux publics scolaires, associatifs et professionnels.

L'équipement et l'apprentissage du bon usage du numérique sont des leviers d'action importants dans le Perche pour limiter l'exclusion et l'isolement des plus fragiles, engendrés par la digitalisation de la société.

De manière générale, la question de l'accessibilité aux services est cruciale pour réduire les inégalités et maintenir le bien-être des habitants dans le Perche.

... qui menace la mixité et la cohésion sociale

Dans le Perche, en 2019, près de la moitié des ménages fiscaux ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu et le taux de pauvreté est de près de 15 %²².

Le renouvellement démographique en marche engendre une hausse des inégalités sociales entre d'une part, les nouveaux arrivants, le plus souvent néo-ruraux, bi-résidents au pouvoir d'achat élevé, très mobiles et usagers des services, « consommateurs du territoire » surtout en fin de semaine, et d'autre part, les locaux, natifs du Perche, moins aisés, moins mobiles et moins informés, qui subissent parfois une concurrence sur l'accès aux services par cette nouvelle population.

Cette évolution démographique affecte l'accès au logement ainsi que l'offre commerciale, en progression pour les activités de brocantes et de décoration par exemple parfois au détriment des commerces alimentaires, et l'offre de restauration, ouverte principalement les week-ends. Le territoire doit être vigilant aux écarts qui peuvent se creuser entre les populations à hauts revenus et les locaux moins aisés.

La programmation culturelle et sportive est riche dans le Perche. De nombreux artistes et artisans d'art se sont installés sur le territoire depuis plusieurs années, inspirés et attirés par le charme et

²¹ INSEE, 2019

²² Statistiques Locales INSEE, 2017

les opportunités du Perche. Mais le secteur culturel a souffert depuis la crise sanitaire et demande à être coordonné et modernisé pour retrouver un nouveau souffle.

De nombreux clubs sportifs font état de besoins croissants en modernisation des équipements et de soutien dans le maintien et la gestion de leurs activités.

La vie associative du Perche, auparavant très dynamique, s'essouffle depuis à la crise sanitaire, en raison de la diminution de la fréquentation des activités associatives (par les jeunes) et du nombre de bénévoles (souvent âgés).

Le contexte socio-économique français et européen amplifie d'autant plus l'isolement (voire l'individualisme) et les tensions sur l'accès aux biens et aux services menacent le lien social, déjà fragilisé par la crise sanitaire qui a limité les interactions sociales pendant plusieurs mois.

Une coordination et une structuration des activités génératrices de lien social sont indispensables pour favoriser le vivre-ensemble dans le Perche.

A retenir	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> • Offre de services conséquente • Difficile accessibilité physique et numérique aux services pour certaines catégories de la population • Inégalités socio-économiques en hausse • Tensions sociales naissantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre le territoire plus attractif pour tous • Favoriser l'accès aux services pour tous • Favoriser le vivre-ensemble

Synthèse du diagnostic de territoire

Atouts	Faiblesses
Un cadre de vie de qualité et attractif Un patrimoine agricole et naturel préservé Des secteurs artisanaux et touristiques dynamiques Un quasi plein-emploi Un déclin démographique à relativiser avec l'arrivée de nouvelles populations Un maillage important de services	Une forte dépendance énergétique Un dysfonctionnement du marché du travail et des besoins des entreprises Une population vieillissante Une accessibilité difficile à certains services
Opportunités	Menaces
Renaturer et dynamiser les centres-bourgs Poursuivre la préservation des continuités entre les milieux naturels Agir en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétiques Développer des filières locales pour revivifier l'économie Animer la vie locale pour augmenter l'attractivité du Perche	Déprise économique Dévitalisation des centres-bourgs Hausse des inégalités et des tensions sociales Dégradation des milieux naturels et de la santé des habitants

Au fil du diagnostic stratégique et de la concertation, les élus, acteurs para-publics, entreprises, agriculteurs, associations citoyennes ont retenu collectivement les enjeux suivants :

- **Comment préserver les patrimoines naturels et agricoles du Perche face aux changements climatiques ?**
- **Comment relocaliser les filières pour créer de la valeur ajoutée dans le Perche ?**
- **Comment adapter les services aux nouveaux besoins et au caractère diffus du Perche ?**

Partie 2 – Axes et objectifs de la Stratégie Locale de Développement

A) Stratégie LEADER

Un socle commun d'interprétation des dynamiques locales

La stratégie LEADER du Perche émane du diagnostic de territoire, des documents de planification (SCOT, PLUi) et de plusieurs démarches ayant mobilisé de nombreux élus et acteurs de la société civile ces dernières années. Le programme LEADER s'appuie sur ces documents et les projets accompagnés devront être en cohérence avec leurs orientations.

Charte du Parc naturel régional du Perche 2010-2025

Axe 1 – Faire des patrimoines du Perche des atouts pour aujourd'hui et les générations futures

Axe 2 – Faire de l'investissement environnemental le moteur du projet de développement durable pour le Perche

Axe 3 – Agir dans la cohérence pour préparer l'avenir avec les habitants et les acteurs du Perche

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Perche ornais 2018

Axe 1 – Favoriser un urbanisme équilibré s'appuyant sur les polarités et la maîtrise de l'usage des sols

Axe 2 – Inscrire le développement dans le respect des identités paysagères et patrimoniales

Axe 3 – Maintenir l'attrait commercial et renforcer l'attractivité économique du Pays

Axe 4 – Structurer une offre de logements diversifiés à partir de l'armature territoriale existante

Axe 5 – Améliorer l'attractivité touristique, résidentielle, culturelle et énergétique du territoire

Projet Alimentaire de Territoire du Perche 2021-2023

Axe 1 – Favoriser l'accès à tous à une alimentation de qualité

Axe 2 – Sensibiliser aux enjeux alimentaires du Perche et à la santé

Axe 3 – Relocaliser le système alimentaire et développer sa résilience

Axe 4 – Agir pour la transition agricole

Axe 5 – Développer le territoire via l'agriculture et l'alimentation

Axe 6 – Favoriser l'installation agricole, la transmission et la préservation du foncier

Contrat de Relance et de Transition Écologique du Pays du Perche ornais 2021-2026

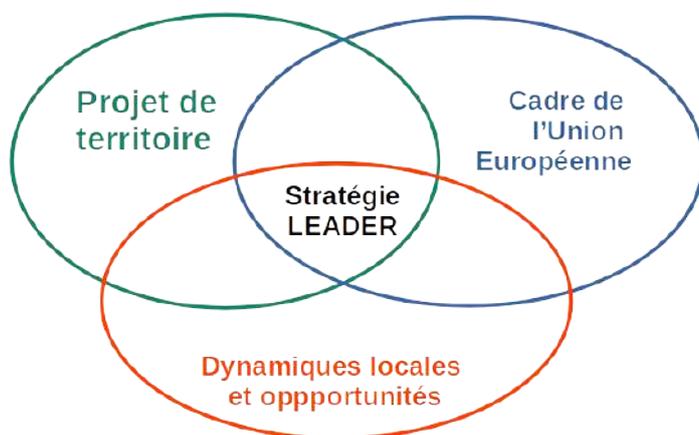
Axe 1 – Développer durablement l'attractivité du territoire et son dynamisme économique

Axe 2 – Développer une offre résidentielle durable, moins énergivore et adaptée aux différentes étapes de la vie

Axe 3 – Rénover, adapter l'offre de services et d'équipements et organiser leur desserte

Axe 4 – Préserver le territoire percheron et valoriser ses atouts naturels

Axe 5 – Développer l'animation et l'ingénierie pour construire les projets



Le croisement entre le précédent diagnostic, les démarches du SCOT, des PLUi, du CRTE, du PAT, des Petites Villes de Demain, de la révision de la Charte du Parc et la concertation réalisée dans le cadre de l'élaboration de la candidature LEADER sont le terreau favorable pour faire naître et grandir la stratégie du programme LEADER du Perche.

Un champ d'action multi-sectoriel propre au Perche

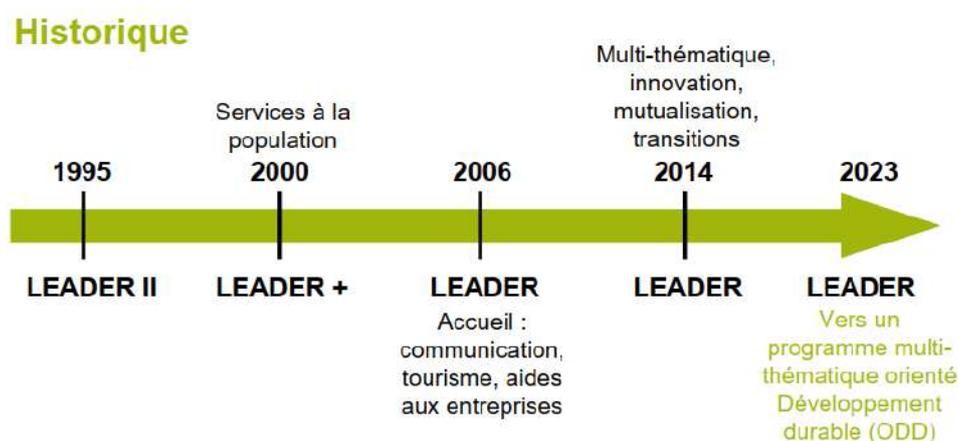


Figure 3: Historique des programmes LEADER du Perche

Dans la continuité des précédents programmes LEADER et au regard des enjeux identifiés, la stratégie du Perche se veut à nouveau multi-sectorielle mais plus ciblée pour mieux s'adapter aux nouveaux besoins locaux.

Elle prend le parti de traiter plusieurs besoins à la fois pour soutenir des actions plus innovantes, par le biais des Objectifs de Développement Durable, et plus inclusives pour ne laisser personne de côté.

Elle ambitionne d'apporter des réponses structurantes, qui rayonnent à l'échelle du Perche et même au-delà, via la mise en place d'actions collectives et coordonnées, voire mutualisées.

Une stratégie locale autour d'une notion-pivot

En cohérence avec les priorités transversales mondiales, européennes et régionales déclinées dans l'Agenda 2030, les pactes vert et rural de l'Europe et le SRADDET Normandie, la stratégie LEADER du Perche souhaite déployer des outils et des moyens complémentaires aux politiques actuelles pour poursuivre et amplifier les transitions écologique, énergétique, numérique, sociale et économique du territoire.

Les acteurs locaux ont choisi de porter un programme fédérateur dans l'objectif :

- d'adapter le territoire aux défis locaux et globaux et anticiper les mutations
- de (ré)agir pour se développer durablement
- d'expérimenter pour anticiper des crises futures.

Ces grands objectifs renvoient à la définition de la **résilience territoriale**, finalité de la stratégie LEADER du Perche.

« Un territoire résilient peut être défini comme ayant la capacité à anticiper, à réagir et à s'adapter pour se développer durablement quelles que soient les perturbations auxquelles il doit faire face. » *Nicolas BEAUREZ, Directeur de projet « résilience des territoires » au Cerema*



Figure 4: Schéma de la résilience territoriale (PETR, 2022)

Le programme LEADER semble être un cadre de travail idéal pour faire du Perche un territoire résilient par nature en pensant le territoire dans sa globalité, en favorisant la coopération des acteurs, en encourageant l'innovation pour réduire les vulnérabilités et affirmer les spécificités territoriales en s'appuyant sur les ressources locales.

Pour apporter des réponses aux enjeux identifiés, la stratégie LEADER se décline en deux axes stratégiques autour de cette notion-pivot :

- **Axe stratégique 1 : Vers un territoire plus décarboné et plus durable**
- **Axe stratégique 2 : Vers un territoire plus connecté et plus solidaire**

Deux axes stratégiques prioritaires déclinés en objectifs opérationnels

Axe stratégique 1 – Vers un territoire plus décarboné et plus durable

Le Perche s'est engagé dans les transitions écologiques et énergétiques au travers du Parc naturel régional du Perche, des documents d'urbanisme et des démarches locales volontaristes : Territoire 100 % EnR, Territoire Durable 2030, Territoire Normandie Haie de la Région Normandie.

Les actions en faveur de la lutte contre les changements climatiques, de la préservation de la biodiversité et des milieux naturels doivent se poursuivre et s'intensifier pour limiter l'érosion de la biodiversité, la hausse des émissions de gaz à effet de serre, la dégradation de la qualité de l'air et de l'eau, l'augmentation du déficit hydrique, l'artificialisation des sols, la dégradation des milieux naturels et agricoles du Perche, exposés dans les travaux du GIEC normand.

Le caractère naturel et agricole du Perche doit être renforcé grâce à de nouvelles pratiques agricoles, à une meilleure gestion et une meilleure valorisation des espaces agricoles et naturels ainsi qu'au maintien et à la création de continuités écologiques.

La décarbonation du territoire s'appuie avant tout sur une politique de sobriété et passe également par une transition énergétique maîtrisée issue de ressources locales.

Le Perche se doit également de verdir son économie pour la revivifier et conforter son attractivité. Une meilleure valorisation des ressources naturelles et agricoles permettra de les préserver et d'engager une dynamique favorable à la résilience économique du territoire. La création et le développement de filières locales sont des opportunités pour assurer l'employabilité des jeunes via la création de nouveaux emplois non-délocalisables et de valeur ajoutée sur le territoire, plus proches des aspirations des jeunes actifs en quête de sens dans leur activité professionnelle.

Mots-clés : atténuation et adaptation aux changements climatiques, protection des milieux naturels et agricoles, préservation de la biodiversité, séquestration carbone, maintien de la qualité de l'air et de l'eau, sobriété, efficacité, substitution des sources d'énergies fossiles, décarbonation, filières locales, économie circulaire, employabilité, valeur ajoutée

Objectif opérationnel 1.1 – Adapter le Perche

Le Perche agit déjà pour lutter contre les effets des changements climatiques avec des actions telles que la restauration du maillage bocager et des mares, la plantation de haies bocagères, la mise en place de Trames Verte, Bleue et Noire ou encore la conservation et la restauration d'espaces naturels.

Le territoire est également engagé dans la transition énergétique à travers Territoire 100 % EnR mais doit poursuivre les actions et notamment la coordination et l'acceptabilité des projets d'EnR.

Par extension, les problématiques du monde agricole seront traitées au travers de la préservation du foncier agricole (objectif Zéro Artificialisation Nette en 2050) et des sols agricoles au sens agronomique. Ces orientations sont inscrites dans le PAT du Perche : préserver le foncier agricole, faire évoluer les pratiques agricoles et alimentaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, maintenir une bonne qualité de l'eau et de l'air et garantir une meilleure santé des habitants.

La transition écologique et énergétique du Perche doivent se poursuivre et s'intensifier pour répondre aux urgences climatiques et favoriser une résilience énergétique du territoire.

La stratégie doit permettre de compléter les dispositifs existants et d'intervenir en cohérence pour soutenir les transitions écologiques et énergétiques. Elle se dirige vers l'accompagnement de la politique de transition écologique et énergétique décarbonée, maîtrisée et endogène, ayant pour but ultime la neutralité carbone, accompagnée d'actions de sensibilisation des publics.

LEADER n'accompagnera pas les gros investissements et les installations de production d'énergies renouvelables car elles sont déjà financées par ailleurs (Contrat Chaleur Renouvelable avec l'ADEME par exemple).

Les impacts attendus sont l'augmentation de la surface de milieux naturels préservés et valorisés, du linéaire de haies bocagères, de la part de surfaces renaturées et désimpermeabilisées ainsi que la réduction de la part de la surface artificialisée et des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

Objectif opérationnel 1.2 – Faciliter la relocalisation

Le Perche jouit d'un tissu économique riche et diversifié s'appuyant sur de nombreuses ressources naturelles et agricoles locales et sur des savoir-faire et une main d'œuvre de qualité valorisés au travers de filières agro-alimentaires et énergétiques comme les filières chanvre et bois-énergie par exemple.

Pour anticiper les futures crises et l'évolution économique des prochaines années et conforter l'attractivité du Perche, la stratégie s'appuie sur l'émergence de nouvelles filières et sur la structuration et le développement de filières locales d'excellence basées sur les principes de l'économie circulaire de proximité. Les ressources naturelles locales doivent être remises au centre des réflexions pour assurer un développement économique durable et décarboné du Perche, créateur de valeur ajoutée et d'emplois locaux.

Le travail en synergie doit être développé et encouragé entre les acteurs économiques du Perche pour entrer dans une logique de boucle de flux afin d'ancrer l'économie circulaire sur le territoire.

La stratégie retenue propose d'accompagner le développement de filières de proximité et de démarches exemplaires pour favoriser un développement économique plus circulaire, social, solidaire, et donc plus durable.

LEADER ne cible pas d'aides directes aux entreprises car d'autres dispositifs existent par ailleurs (Opération Collective de Modernisation, Coup de pouce Région par exemple).

Les impacts attendus sont le développement de l'économie circulaire, la valorisation des ressources locales et la création de nouveaux emplois locaux et pérennes.

Axe stratégique 2 – Vers un territoire plus connecté et plus solidaire

Depuis 2020, le Perche fait l'objet d'un léger rebond démographique empirique grâce à l'installation de nouveaux habitants mais il doit aussi s'adapter au vieillissement de sa population et travailler sur l'attractivité pour les jeunes. Cette évolution démographique questionne les besoins autour de l'offre de services et d'équipements. Malgré l'important maillage de services à la population sur le territoire en raison des investissements des collectivités locales, cette offre doit être adaptée au regard des évolutions des attentes de la population en matière d'accessibilité et de développement durable.

La stratégie du Perche a pour but de rendre l'offre de services et de loisirs plus innovante et plus accessible, pour répondre aux nouveaux besoins dans l'optique de maintenir une équité d'accès pour tous les publics, de prévenir et de lutter contre toutes les discriminations (âge, genre, handicap).

Cette présence et cette qualité des services est à conserver et à renforcer pour rester attractif, favoriser la proximité des services, réduire les inégalités sociales et maintenir l'important foisonnement d'activités associatives, culturelles et sportives menacé depuis plusieurs mois.

Le bien-vivre ensemble et la cohésion sociale dépendent de cette montée en puissance d'activités, d'espaces et de temps plus inclusifs.

Mots-clés : accessibilité, mobilités, inclusion numérique, lien social, cohésion, solidarité, intergénérationnel, initiatives locales, prévention et lutte contre les discriminations, loisirs, culture, sport, participation citoyenne

Objectif opérationnel 2.1 – Favoriser l'inclusion sociale

Au regard des évolutions démographiques, l'objectif est de réduire les inégalités en adaptant les services : améliorer la qualité de l'accueil de l'ensemble des publics-cibles dans les services de santé, de la petite-enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des services à la personne, favoriser une meilleure accessibilité des services pour répondre aux besoins et mieux loger les familles, trois problématiques prioritaires du diagnostic.

La qualité de l'accueil s'entend au travers de l'intégration de publics handicapés, familiaux et âgés, de nouveaux modes de fonctionnement plus éco-responsables et de simplification de l'usage des services.

Au-delà de l'accueil, l'accessibilité aux services reste un enjeu prioritaire sur le territoire diffus du Perche. La stratégie souhaite faciliter et optimiser les déplacements vers ces services situés dans les principaux pôles du territoire. Dans le contexte de flambée des prix des carburants et de l'indispensable sobriété, les mobilités doivent se renouveler pour répondre aux nouveaux besoins de la population. L'objectif est aussi de proposer les services aux habitants les plus isolés et les plus âgés grâce à aux solutions numériques et/ou itinérantes.

La stratégie s'oriente vers la modernisation de l'offre de services à la population en faveur de l'équité sociale et de l'intégration des modes de gestion plus durables ainsi qu'une meilleure accessibilité.

LEADER ne vise pas la construction de nouveaux bâtiments ou infrastructures. Ces opérations sont financées dans le cadre d'autres dispositifs.
--

Les impacts attendus sont le développement de services plus inclusifs, plus durables et plus connectés, de mieux accueillir des jeunes ménages et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Objectif opérationnel 2.2 – Renforcer la cohésion territoriale

Comme nous l'avons vu suite à l'étude sur l'attractivité du Perche, des menaces pèsent sur le lien social du territoire avec l'apparition d'inégalités et de tensions sociales entre nouveaux arrivants et locaux mais également entre les populations de la semaine et du week-end.

Le renforcement de la cohésion du territoire et la création d'un nouveau lien social passe par les actions culturelles, le sport et les échanges citoyens. La stratégie LEADER propose d'accompagner le développement et l'adaptation des pratiques culturelles et sportives au regard des nouveaux usages ainsi que leur coordination dans le but de démocratiser et redynamiser l'accès aux activités de loisirs/associatives et citoyennes du territoire. Le numérique est l'un des leviers pour permettre de renforcer le dialogue citoyen. Les aménagements et les équipements des lieux dédiés à la participation

citoyenne devront répondre aux objectifs de développement durable (gestion des déchets, économies d'énergie...) et prévenir les discriminations pour favoriser leur occupation.

La stratégie favorise le développement du lien social grâce à la mise en place et à l'animation de nouveaux espaces innovants, connectés et solidaires en faveur du vivre-ensemble.

LEADER n'a pas vocation à accompagner les travaux de construction et de réhabilitation des bâtiments sportifs et culturels dont le coût serait trop élevé au regard de l'enveloppe LEADER et que d'autres aides financières existent par ailleurs.

Les impacts attendus sont le développement du dialogue citoyen, l'accroissement des interactions sociales, notamment intergénérationnelles, et un meilleur vivre-ensemble.

Deux axes transversaux, piliers de la mise en œuvre de la stratégie

Des ambitions de coopération inter-territoriale

L'ambition du territoire est de renforcer les coopérations existantes grâce à LEADER, notamment à l'échelle du Grand Perche, pour la structuration touristique de la Destination Perche et le développement de nouvelles mobilités par exemple.

D'autres projets de coopération à l'échelle ornaise et française sont envisagés pour valoriser les productions agricoles locales et les filières et poursuivre le développement du tourisme de racines (émigration française au Canada).

Une animation du GAL

Le Pays du Perche ornais s'engage à mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires pour mener à bien le programme d'actions LEADER et répondre aux objectifs. Le travail d'animation permettra de mobiliser les principaux leviers d'actions que sont l'expérimentation, la mise en réseau, l'interconnaissance, la communication, l'expérimentation, l'accompagnement au changement de comportement individuel et collectif et l'intégration de retours d'expérience pour accompagner les porteurs de projet à définir et mûrir leur action dans l'objectif de répondre à la stratégie LEADER du Perche et de favoriser les solutions les plus adaptées au territoire.

La stratégie LEADER du Perche est schématisée sur la figure suivante.

Le Perche ornais, Résilient par nature

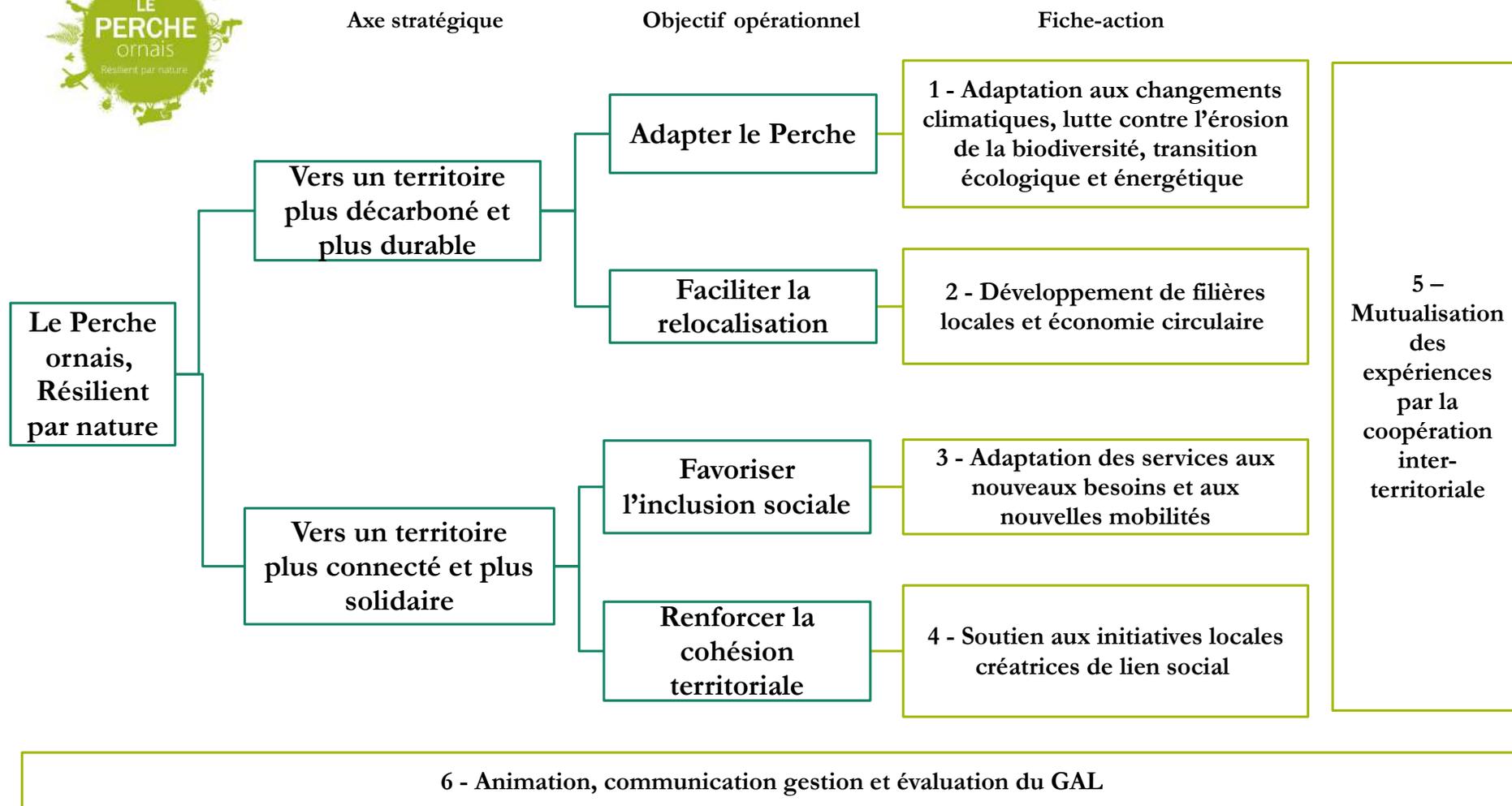


Figure 5: Arbre des objectifs

B) Présentation de la méthode suivie pour établir la stratégie

Pour élaborer la stratégie LEADER du Perche dans une démarche ascendante et d'intelligence collective, le GAL du Pays du Perche ornais a choisi de réaliser la candidature en interne.

Plus de **200 acteurs publics et privés** du territoire ont été mobilisés durant **11 mois**. La variété des formats de mobilisation proposés (ateliers, réunions, questionnaire en ligne, entretiens individuels, restitution...) a permis de maintenir une dynamique auprès des partenaires.

Tout d'abord, le **diagnostic** s'est beaucoup appuyé sur des éléments issus des documents-cadres du territoire et a été complété par une expertise de l'INSEE Normandie, avec une mise à jour et une analyse de certaines données quantitatives du territoire (démographie, économie, emploi...).

Le GAL a également travaillé avec un **groupe de 4 étudiants en Master Géopolitique locale de l'Université Paris 8** et le **Directeur de l'Institut Français de Géopolitique (IFG) Philippe SUBRA** pour approfondir la question de l'attractivité du Perche, en lien avec l'installation de nouveaux arrivants et en particulier depuis la crise sanitaire de 2020. En effet, peu de données statistiques existent sur les mutations que connaît le Perche car le recul est insuffisant pour recueillir les données et les analyser. Certaines données quantitatives ne sont pas représentatives du territoire (recensement INSEE de la population excluant les résidents secondaires par exemple).

Afin de mieux connaître et identifier les (nouveaux) besoins des habitants, le Pays a chargé ces étudiants de réaliser une analyse des données empiriques locales (tonnage des déchets, effectifs scolaires, nombre d'actes d'urbanisme...), une campagne d'entretiens auprès d'au moins 30 habitants pour identifier les principaux enjeux et proposer des pistes d'actions concrètes à mettre en place pour y répondre. L'objectif était de prendre le temps d'aller au contact direct de la population pour mieux comprendre leurs besoins.

Ce travail partenarial entre les acteurs locaux et des acteurs extérieurs a permis aux élus locaux de formuler et de valider les constats liés à l'attractivité du Perche et de définir des enjeux prioritaires et des axes de travail dans le cadre de la stratégie LEADER.

Quatre **ateliers de concertation** avec les partenaires locaux ont ensuite permis de rappeler les principes fondamentaux et l'historique du programme LEADER dans le Perche aux partenaires conviés, de présenter les enjeux de la candidature 2023-2027, de présenter et de valider le diagnostic de territoire sur la thématique de l'atelier, de construire une matrice AFOM²³ du territoire, de contribuer à élaborer la stratégie et le programme d'actions grâce au modèle d'une fiche-action et de prendre en compte les Objectifs de Développement Durable.

Une **restitution collective** du travail réalisé en ateliers a permis de partager les enjeux, la stratégie et le programme d'actions afin de parachever la candidature du Perche.

La **consultation dématérialisée** n'a pas obtenu un nombre suffisant de réponses pour être significative dans l'élaboration de cette candidature. Le programme européen LEADER n'étant pas destiné aux particuliers, bien que bénéficiaires indirects du soutien de l'Union Européenne, ceux-ci ont toutefois pu émettre leur avis sur la stratégie LEADER et quelques partenaires nous ont fait part de leur projet.

La stratégie et le programme d'actions ont ensuite été soumis aux **Comités LEADER et Syndical du Pays**.

Les synthèses de l'étude sur l'attractivité et des ateliers ainsi que le formulaire de consultation dématérialisé figurent dans les annexes.

23 AFOM : atouts, faiblesses, opportunités et menaces

Tableau 1: Principales étapes d'élaboration de la candidature

Dates	Évènement	Objectifs
Janvier 2022	Agrégation des données des documents-cadres et lectures bibliographiques	Mettre à jour le diagnostic de territoire
7 février	Consultation du Comité Syndical du Pays	Définir de premiers enjeux prioritaires
Avril-Mai	Étude statistique de l'INSEE Normandie	Compléter le diagnostic
Mai	Travail partenarial avec l'Université Paris 8 ⇒ 94 participants en 1 mois	Identifier les besoins des habitants, les principaux enjeux et des pistes d'actions
12 mai	Réunion avec l'équipe du PNR du Perche, en partenariat avec le PETR du Pays du Perche 28 (Eure-et-Loir, Région Centre-Val-de-Loire)	Présenter la démarche Partager le diagnostic
20 mai	Groupe de travail développement économique du Pays Comité Technique Contrat de Territoire Région-Département du Pays	Présenter la démarche Partager le diagnostic
30 mai	Restitution des travaux de l'INSEE et de Paris 8 en réunion du Bureau Syndical du Pays	Valider les constats Valider les principaux enjeux
Mai-Juin	Consultation dématérialisée du Comité de Programmation	Réaliser un bilan intermédiaire du programme
Juin	Ateliers thématiques de concertation avec les partenaires publics et privés ⇒ 50 participants	Valider le diagnostic Contribuer à l'élaboration de la stratégie Recenser les projets Constituer le Comité de Programmation
18 juillet	Réunion avec les GAL ornais	Échanger sur la méthodologie
Juillet-Août	Entretiens individuels avec les partenaires locaux	Compléter le diagnostic Identifier les besoins Identifier les financements publics
Juillet-Septembre	Consultation dématérialisée grand public ⇒ 28 réponses	Confirmer la stratégie Recenser des projets
23 septembre	Réunion du Comité de Programmation	Valider le diagnostic Valider la stratégie Valider la gouvernance
18 octobre	Atelier croisé avec les chefs de projet Petites Villes de Demain et CRTE	Partager le diagnostic de territoire Confirmer les enjeux communs Définir des actions à court terme
19 octobre	Réunion avec l'équipe du Pays	Partager les expertises sur les thématiques d'aménagement, d'énergie et de logement
7 novembre	Réunion avec les GAL ornais	Identifier des pistes de coopération
8 novembre	Restitution collective des ateliers et présentation de la stratégie et du programme d'actions LEADER du Perche ⇒ 35 participants	Valider collectivement la stratégie et le programme d'actions
14 novembre	Réunion du Comité Syndical du Pays	Approuver la stratégie, le programme d'actions et la gouvernance



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural



ECHANGE EN COMITE SYNDICAL DE PAYS
sur les principaux enjeux du territoire

7 février 2022



ANALYSE STATISTIQUE
de l'INSEE Normandie

Mars-Mai 2022



ETUDE SUR L'ATTRACTIVITE DU PERCHE
par l'Université Paris 8 – Institut Français de Géopolitique

Mai 2022

PRESENTATION EN BUREAU SYNDICAL DE PAYS
des résultats des travaux de l'INSEE et de l'IFG

30 mai 2022



CONCERTATION DES ACTEURS LOCAUX
au cours de 4 ateliers thématiques

Juin 2022

RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES, ENTRETIENS INDIVIDUELS AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX

14 novembre 2022

VALIDATION EN COMITE SYNDICAL DU PAYS
de la stratégie et du programme d'actions



8 novembre 2022

ECHANGES AVEC LES PARTENAIRES CONCERTES
sur la stratégie et le programme d'actions



23 septembre 2022

ECHANGE EN COMITE DE PROGRAMMATION LEADER
pour valider le diagnostic et la stratégie



Été 2022

CONSULTATION DEMATERIALISEE



Figure 6: Schéma illustratif de la concertation pour l'élaboration de la candidature

C) Plan de financement prévisionnel

Au cours de la préparation de la présente candidature, le GAL a contacté individuellement les partenaires financiers à savoir l'État (Sous-préfecture), la CAF, la Région Normandie, le Département de l'Orne, CREAVERNIR²⁴ et les Communautés de Communes pour identifier les contributions publiques mobilisables pour cofinancer les potentiels projets éligibles.

Au regard des enveloppes des précédents programmes LEADER du Perche, des taux de consommation, de la durée de la programmation 2023-2027 et des projets déjà identifiés à ce jour, l'enveloppe sollicitée s'élève à **2 millions d'€**.

Une répartition homogène est souhaitée entre les fiches-action thématiques pour un montant total d'1,6 million d'€ additionné à la fiche-action coopération pour 50 000 € et 350 000 € d'ingénierie pour 5 ans.

Fiches-action	Enveloppe FEADER sollicitée
1 – Changement climatique et transitions	450 000 €
2 – Filières locales et économie circulaire	350 000 €
3 – Adaptation des services et nouvelles mobilités	450 000 €
4 – Initiatives locales et lien social	350 000 €
5 – Coopération	50 000 €
6 – Animation du GAL	350 000 €
TOTAL FEADER sollicité	2 000 000 €

La maquette financière est détaillée en annexe.

Partie 3 – Fiches-action

Le GAL a choisi de limiter son programme d'actions à **6 fiches-action** pour plus de clarté et de lisibilité pour les porteurs de projet, ce qui divise leur nombre par deux par rapport au programme en cours.

Le programme d'actions LEADER du Perche n'a pas vocation à soutenir des opérations d'investissement lourdes telles que des achats de biens, de terrains, ou des acquisitions immobilières. Il fixe un **seuil de l'aide accordée à 5 000 €** mais pas de plafond pour un effet levier significatif et pour optimiser la consommation des crédits. L'objectif est de financer des **projets innovants, structurants et coordonnés à l'échelle du Perche** pour avoir un plus grand impact sur les populations locales, tout en limitant l'aide sur des investissements pouvant être soutenus par ailleurs. Le programme d'actions complet figure en annexe.

Partie 4 – Organisation du GAL

Les modalités d'organisation du GAL présentées ci-dessous pourront évoluer d'ici à la mise en place effective du Comité de Programmation et au conventionnement avec l'autorité de gestion.

A) Comité de programmation LEADER

Le GAL est juridiquement porté par le Pays. La gouvernance LEADER est donc issue de la gouvernance du PETR (Comité syndical et Bureau) qui associe largement les Communautés de Communes et les représentants socio-économiques du territoire (Conseil de développement) et s'inscrit dans la continuité du programme en cours. Le GAL a toutefois une volonté de renouveler le

²⁴ Dispositif de soutien financier du Crédit Mutuel

Comité LEADER pour associer et mobiliser de nouveaux acteurs, pour leur expertise en lien avec les thématiques du nouveau programme.

Composition du Comité

La liste prévisionnelle des membres du Comité de Programmation LEADER a été élaborée au regard de la stratégie et du programme d'actions avant d'être soumise pour avis au Comité LEADER en place le 23 septembre et pour approbation au Comité Syndical le 14 novembre 2022.

Le Comité de Programmation LEADER du Perche sera composé des partenaires habituels du PETR : Communautés de Communes, PNR, syndicats, chambres consulaires, associations, entreprises, répartis en **18 binômes**. La **répartition 60 % privé et 40 % public** sera conservée. Le Président sera élu par les membres du Comité lors de la première séance (premier semestre 2023).

Tableau 2: Liste prévisionnelle du Comité de Programmation

Collège public (40%)				
Nom	Prénom	Fonction	Structure	Autres fonctions
LENOIR	Jean Claude	Président	CdC du Pays de Mortagne-au-Perche	Président du PETR Conseiller municipal à Mortagne-au-Perche
GOUTTE	Xavier	Vice-Président	CdC du Pays de Mortagne-au-Perche	Conseiller Départemental Maire de Comblot
LUYPAERT	Brigitte	Vice-présidente	CdC Cœur du Perche	Maire de Berd'huis
RABJEAU	Thierry	Chef de projet développement territorial	CdC Cœur du Perche	Conseiller municipal à Cour-Maugis-sur-Huisne
EL KHALEDI	Amale	Vice-présidente	CdC des Collines du Perche normand	Maire de Saint-Fulgent-des-Ormes
LAURENT	Brigitte	Vice-présidente	CdC des Collines du Perche normand	Conseillère municipale à Ceton
DUGUET	Christian	Vice-président	CdC des Hauts du Perche	Conseiller municipal à Tourouvre-au-Perche
DU LAC	Jean-Vincent	Conseiller communautaire	CdC des Hauts du Perche	Conseiller Départemental Maire délégué de Longny-les-Villages
BRUNEAU	Anick	Présidente	PNR du Perche	Conseillère Départementale
GUILLEMIN	Denis	Directeur	PNR du Perche	-
PREVEL	Pascal	Directeur	SMIRTOM du Perche ornais	-
VERNEY	Guy	Président	SMIRTOM du Perche ornais	-
AUVRAY	Philippe	Président	Territoire d'Énergie Orne	Conseiller communautaire CdC du Pays de Mortagne-au-Perche Conseiller municipal à Mortagne-au-Perche
HAUMONT	Annaïg	Responsable transition énergétique pôle	Territoire d'Énergie Orne	-

Légende

Titulaire

Suppléant

Collège privé (60%)				
Nom	Prénom	Fonction	Structure	Autres attributions
BECQUET	Eric	Élu	Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie	-
HOMMET	Raynald	Responsable de la délégation Orne	Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie	-
CORMIER	Hervé	Élu	Chambre de Métiers et d'Artisanat Normandie	-
BRULARD	Fanny	Conseillère d'entreprise	Chambre de Métiers et d'Artisanat Normandie	-
TISON	Nicolas	Élu	Chambre d'Agriculture de Normandie	Président de l'association départementale des GVA
DEHAIS	Fiona	Cheffe de projet territorial	Chambre d'Agriculture de Normandie	-
RUITTER	Annie	Co-présidente	Association Perche Mobilités	-
LENOIR	Christian	Co-président	Association Perche Mobilités	-
GOUSSIN	Jean-Marie	Président	Mission Locale L'Aigle-Mortagne	Président des associations La Corne d'Or et ASPEC
DHEYGHES	Marilène	Directrice	Mission Locale L'Aigle-Mortagne	-
MANZONI	Karine	Directrice	DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) Orne	-
LAMBOLEY	Morgan	Animateur territorial	DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) Orne	-
MOUSSET	Hubert	Président	SCIC Bois Bocage Énergie	-
BETOLAUD	Sylvain	Chargé de mission	SCIC Bois Bocage Énergie	-
RADIGUE	François	Co-président	Association Faune & Flore Orne	-
LE MARQUER	Alain	Co-président	Association Faune & Flore Orne	-
SAREM	Jacqueline	Présidente	Association Perche Avenir Environnement	-
DAVEAU	Jean-Paul	Vice-président	Association Perche Avenir Environnement	Vice-président Orne GRAPE Normandie
BANSARD	Muriel	Membre du Bureau	Association Eco-Pertica	Conseillère municipale à Rémalard-en-Perche
MENARD	Antoine	Membre du Bureau	Association Eco-Pertica	Co-président de l'association Mortagne en Transition
LAFITTE	Hubert	Président	Association OSE - Comité d'Engagement du Perche	-
DE FORTON	Brigitte	Membre	Association OSE - Comité d'Engagement du Perche	-

Fonctionnement du Comité

Le Comité LEADER se réunira **au moins 3 fois par année civile** à l'occasion d'une séance de deux heures maximum, en journée, le plus souvent à Mortagne-au-Perche. Les dates des Comités seront fixées de séance en séance afin de conserver une certaine souplesse dans la gestion de l'enveloppe.

A l'initiative de son Président, le GAL transmettra par voie électronique les convocations et les documents de séance (procès-verbal du précédent Comité pour approbation, diaporama, fiches préalables, grilles de sélection, maquette financière) respectivement et au moins 7 jours avant le Comité pour laisser le temps aux membres de prendre connaissance des dossiers. Les financeurs seront également invités (Région et Département).

Le Président du GAL anime la séance aux côtés de l'animatrice et de la gestionnaire. Chaque séance débutera par une présentation de la maquette financière avant programmation, puis les dossiers seront présentés dans l'ordre suivant : pour avis préalable, soldés, abandonnés et pour avis définitif. Enfin, les actualités et les actions de communication clôtureront la séance. Les porteurs de projet seront conviés à défendre leur projet devant le Comité pendant 20 minutes pour avis préalable. Un procès-verbal sera rédigé par le GAL, signé par le Président du GAL et transmis au Comité et à l'autorité de gestion dans le mois suivant la séance.

Le **double-quorum** devra être respecté pour valider les décisions. Sinon le GAL se réservera le droit de recourir à une **consultation écrite dématérialisée** d'une durée de 15 jours.

Le vote final se fera à **main levée** à partir de la grille d'analyse des projets présentée plus loin. Le vote sera nominatif pour prévenir les conflits d'intérêt le cas échéant, point sur lequel le GAL sera très vigilant.

A ce titre, les membres du Comité et les salariés du GAL signeront un document d'engagement relatif à la prévention des **conflits d'intérêt**. Les conflits d'intérêt devront être mentionnés par les membres concernés sur la feuille d'emargement pour les dossiers à l'ordre du jour du Comité et seront indiqués dans le procès-verbal. Le règlement intérieur figure en annexe.

B) Modalités de sélection des projets



Figure 7: Wedding-cake des ODD

Le GAL mettra en place des modalités transparentes de sélection des dossiers au travers d'une **grille d'analyse des projets** construite en collaboration avec le Comité de Programmation qui permettra de vérifier si la stratégie du Perche, les 7 principes LEADER et les ODD sont bien respectés. Le wedding-cake des ODD ci-contre constituera une base pour évaluer si un projet respecte bien les ODD. Le modèle de grille d'analyse des projets figure en annexe.

Chaque projet sera noté sur **20 points** : si le projet n'atteint pas au moins 10/20 alors le projet sera ajourné ou refusé.

C) Capacité de gestion LEADER

Moyens mis en œuvre par le GAL

L'équipe technique du GAL se compose d'un binôme animation-gestion, déjà en place depuis près d'un an, pour un total de 1,55 ETP, épaulé par la Direction du PETR dans le cadre de la préparation et de l'animation des Comités et de réunions d'animation, ainsi que dans les actions de communication.

Animation 1 ETP



Pauline DUPUIS

L'animatrice, ingénieure agronome de formation, spécialisée en ingénierie et stratégie du développement éco-territorial, a occupé le poste de chargée de mission Énergie pendant près de 3 ans au sein du Pays, en charge du programme d'actions Territoire 100 % EnR en 2040 de la Région Normandie.

Elle a animé le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) dans sa phase de lancement en mobilisant les élus, partenaires, services de l'État, acteurs socio-économiques dans une démarche de coopération innovante s'appuyant sur la méthodologie de design de services.

Elle est également formée au concept de santé-environnement, à la mobilité en milieu rural, à l'accompagnement au changement de comportement et aux principes transversaux de l'égalité femme-homme. Elle a suivi de manière assidue les sessions du programme d'accompagnement proposé par la Région pour l'élaboration de cette candidature.

Elle mobilisera ses compétences pour mieux accompagner les porteurs de projet à développer leurs projets dans le respect des ODD.

Gestion 0,55 ETP



Mélanie MOUSSET

L'assistante de gestion est formée aux finances locales, à la comptabilité publique et à la gestion administrative. Elle a auparavant travaillé dans une Commune de 126 habitants et connaît parfaitement le fonctionnement et les problématiques d'une petite Commune rurale.

Elle anime et gère l'Opération Collective de Modernisation (OCM) des commerces et des services du Pays depuis 1 an et connaît bien les problématiques des artisans-commerçants du Perche.

Elle travaille en collaboration étroite avec les chargés de mission du Pays dans le cadre de l'animation de l'Espace France Rénov', des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), du Contrat Chaleur Renouvelable ADEME et du Contrat de Territoire Région-Département.

Ses compétences en matière de gestion seront mobilisées pour le suivi de la maquette financière et pour accompagner les porteurs de projet publics et privés dans la gestion administrative et financière de leur

projet.

Des formations de mise à niveau et de perfectionnement seront suivies par le binôme LEADER pour assurer la bonne gestion de la programmation 2023-2027.

Plan d'action pour le démarrage de la programmation

Dans la continuité de l'animation actuelle, l'animatrice du GAL proposera plusieurs formats pour diffuser l'information et accompagner l'émergence et le montage des projets.

2023 – Mobilisation des réseaux d'acteurs

Présentation du programme LEADER en Conseils Communautaires, Conférences des Maires et Comités Syndicaux et auprès des secrétaires de mairie, des groupements d'entreprises et d'associations
Durée : 1 heure par réunion

2023 – Formation du nouveau Comité de Programmation

Session dont l'objectif est d'expliquer les principes du programme européen LEADER, le rôle de membre du Comité LEADER et la façon dont chaque membre peut faire la promotion du programme LEADER du Perche auprès de son réseau professionnel
Durée : 1 heure lors d'une séance d'un Comité

2023-2024 – Petits-déjeuners et afterwork LEADER

Une fois le programme LEADER communiqué, temps de rencontre courts et conviviaux pour mettre en relation des porteurs de projets et présenter le programme LEADER du Perche
Maximum 15 personnes
Durée : 1 heure

2023-2025 – Appels à Manifestation d'Intérêt LEADER

Plusieurs appels à manifestation d'intérêt (1 par fiche-action) seront lancés pour mettre un coup de projecteur sur le nouveau programme LEADER, recenser des porteurs de projet motivés et pouvoir leur proposer un accompagnement personnalisé au montage de leur projet, un appui pour faciliter les synergies et une mise en réseau avec les personnes-ressources du territoire et un appui à la valorisation de leur projet
Document de 2 pages avec dossier de candidature simple à remplir

2023- 2027 – Ateliers-design LEADER

Organisation de groupes de travail thématiques plus longs (par fiche-action) pour accompagner les porteurs de projet publics et privés dans l'émergence d'un ou plusieurs projets concrets
Maximum 15 personnes
Durée : 1 heure

2023-2027 – Campagne de communication

- Nouveau guide du porteur de projet
- Nouveau programme d'actions 2023-2027
- Page dédiée au nouveau programme d'actions LEADER sur le site Internet du Pays avec les principaux documents d'information : <https://pays-perche-ornais.jimdosite.com/leader/>
- Communication sur la page Facebook du Pays : <https://www.facebook.com/payspercheornais>
- Communiqué de presse relayé aux journaux locaux (Le Perche et Ouest France)

Partie 5 – Suivi et évaluation

Le PETR réalise déjà des suivis-évaluations dans le cadre des démarches de contractualisation et de politiques d'aménagement et dispose de l'ingénierie et des moyens nécessaires pour suivre et évaluer le programme LEADER.

Suivi

Le suivi sera composé d'un volet qualitatif et d'un volet quantitatif en lien avec l'outil de gestion (actuel OSIRIS). Il sera assuré au fil de l'eau par l'équipe technique du GAL, qui en rendra compte au Comité de Programmation.

Suivi qualitatif : application des fondamentaux LEADER, plus-value du programme sur le territoire, analyse de la notion d'innovation dans les projets, atteinte des objectifs LEADER et des ODD en particulier

Suivi quantitatif :

- suivi des indicateurs chiffrés de réalisation et de résultats mentionnés dans les fiches-action
- suivi des indicateurs démontrant la contribution de LEADER aux objectifs stratégiques 4 et 8 du Plan Stratégique National (PSN – réduction & adaptation au changement climatique et développement des zones rurales). Ces indicateurs sont déclinés pour le Perche dans le tableau ci-dessous
- suivi des Comités LEADER : nombre de comités, dates, participation, nombre de consultations écrites...
- suivi de la vie des dossiers : dates des Comités de Programmation, note obtenue, délais du dossier, montants conventionnés et demandés, contrôles...
- suivi financier de l'enveloppe LEADER avec une maquette financière évolutive au fil des Comités de Programmation : montants programmés, ré-abondés, dossiers soldés, transferts entre fiches-action...

Un **fichier de suivi** sera rempli au moment du dépôt de chaque dossier de demande de paiement et mis à jour annuellement. Une **synthèse annuelle** (rapport d'activité) sera générée afin de valoriser les effets leviers de LEADER dans le Perche.

Évaluation

Une **évaluation au fil de l'eau** sera mise en place afin de mesurer l'efficacité et la cohérence des projets accompagnés pour mieux adapter l'animation du programme. Au moment des demandes de paiement, le GAL renseignera les indicateurs de résultats et de réalisation qui seront présentés à chaque Comité. Ils seront agrégés afin de servir de base pour les rapports d'activité annuels et les évaluations.

Le GAL envisagera une **évaluation intermédiaire** afin de mesurer l'état d'avancement du programme et identifier les éventuelles difficultés pour atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels du programme.

Une **évaluation finale** aura pour but de vérifier l'atteinte des objectifs stratégiques et de constater l'impact du programme LEADER en se basant sur les indicateurs.

Ces deux derniers points pourront être réalisés par un tiers, en collaboration avec le GAL, afin d'apporter un regard extérieur sur l'évaluation du programme.

Les étapes de l'évaluation LEADER seront réalisées en partenariat avec les services de la Région Normandie pour mesurer l'apport du programme dans les objectifs de la Politique Agricole Commune (PAC).

Tableau 3: Indicateurs de suivi et d'évaluation du programme d'actions

Fiche-action	Critères d'évaluation
1- Adaptation au changement climatique, lutte contre l'érosion de la biodiversité, transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Part de la surface artificialisée - Énergie consommée - Énergies renouvelables produites - Quantité de GES émis et qualité de l'air - Taux de séquestration des GES - Qualité de l'eau - Nombre d'actions de sensibilisation
2- Développement de filières locales, économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de filières soutenues (dont créées) y compris agricoles - Taux de chômage y compris des jeunes et des femmes - Tonnage déchets ménagers - Nombre d'actions de sensibilisation (lutte contre le gaspillage alimentaire...)
3- Adaptation des services aux nouveaux besoins et aux nouvelles mobilités	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux services - Nombre de services rénovés - Part de logements vacants - Nombre de jeunes actifs accueillis dans les lieux y compris des femmes et des personnes en situation de handicap
4- Soutien aux initiatives locales de création de lien social	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives intergénérationnelles soutenues (dont créées) - Nombre d'opérations de lutte contre les exclusions soutenues (dont créées) - Nombre de spectateurs aux évènements y compris des femmes et des personnes en situation de handicap
5- Coopérations inter-territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats
6- Animation, gestion et évaluation du GAL	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers - Nombre de Comités de Programmation - Nombre d'ETP dédiés - Nombre d'actions de communication
Transversal	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois directs créés (dont ingénierie) y compris des femmes et des personnes en situation de handicap - Nombre d'actions en faveur de l'égalité femme-homme - Montant d'investissement sur le territoire - Taux de pauvreté - Part des ménages fiscaux imposés



LE PERCHE ORNAIS, RÉSILIENT PAR NATURE

Annexes

PETR du Pays du Perche ornais

**Appel à Candidatures Région Normandie
LEADER 2023-2027**

Novembre 2022



Table des matières

Annexe 1 – Liste des Communes du Pays du Perche ornais.....	1
Annexe 2 – Synthèse de l'étude sur l'attractivité du Perche.....	3
Annexe 3 – Synthèse des ateliers de concertation LEADER.....	6
Annexe 4 – Extrait de la consultation dématérialisée.....	9
Annexe 5 – Maquette financière prévisionnelle.....	11
Annexe 6 – Fiches-actions prévisionnelles.....	12
Annexe 7 – Règlement intérieur prévisionnel du Comité de Programmation.....	24
Annexe 8 – Grille de sélection prévisionnelle.....	26
Annexe 9 – Délibérations du Comité Syndical du Pays du Perche ornais.....	27

Annexe 1 – Liste des Communes du Pays du Perche ornais

PETR du Pays du Perche ornais – 4 Communautés de Communes – 71 Communes – 45 159 habitants			
	Code INSEE	Libellé	Population municipale 2019
CdC Cœur du Perche 11 268 habitants	61043	Berd'huis	1 096
	61050	Cour-Maugis sur Huisne	592
	61061	Bretoncelles	1 478
	61116	Sablons sur Huisne	2 058
	61241	La Madeleine-Bouvet	411
	61300	Moutiers-au-Perche	383
	61309	Perche en Nocé	2 022
	61345	Rémalard en Perche	1 903
	61379	Saint-Cyr-la-Rosière	233
	61395	Saint-Germain-des-Grois	238
	61448	Saint-Pierre-la-Bruyère	431
	61501	Verrières	423
CdC des Collines du Perche normand 12 153 habitants	61005	Appenai-sous-Bellême	281
	61038	Bellême	1 468
	61041	Bellou-le-Trichard	209
	61079	Ceton	1 770
	61099	La Chapelle-Souëf	247
	61105	Chemilli	186
	61142	Dame-Marie	138
	61196	Belforêt-en-Perche	1 565
	61207	Igé	606
	61336	Pouvrai	103
	61388	Saint-Fulgent-des-Ormes	157
	61394	Saint-Germain-de-la-Coudre	797
	61405	Saint-Hilaire-sur-Erre	531
	61426	Saint-Martin-du-Vieux-Bellême	562
	61484	Val-au-Perche	3 432
61498	Vaunoise	101	
CdC des Hauts du Perche 8 163 habitants	61034	Beaulieu	204
	61046	Bizou	133
	61206	L'Hôme-Chamondot	252
	61230	Longny les Villages	2 985
	61242	Le Mage	223
	61274	Les Menus	238

	61323	Le Pas-Saint-l'Homer	128
	61429	Charencey	784
	61491	Tourouvre au Perche	3 092
	61500	La Ventrouze	124
CdC du Pays de Mortagne-au- Perche 13 575 habitants	61029	Bazoches-sur-Hoëne	840
	61037	Bellavilliers	132
	61048	Boëcé	125
	61087	Champeaux-sur-Sarthe	162
	61097	La Chapelle-Montligeon	517
	61113	Comblot	63
	61118	Corbon	123
	61121	Coulimer	293
	61129	Courgeon	366
	61130	Courgeoût	458
	61160	Feings	186
	61229	Loisail	126
	61255	Mauves-sur-Huisne	533
	61277	La Mesnière	281
	61286	Montgaudry	79
	61293	Mortagne-au-Perche	3 775
	61322	Parfondeval	108
	61327	Pervençères	341
	61329	Le Pin-la-Garenne	639
	61348	Réveillon	372
	61363	Saint-Aquilin-de-Corbion	58
	61367	Saint-Aubin-de-Courteraie	131
	61373	Sainte-Céronne-lès-Mortagne	245
	61381	Saint-Denis-sur-Huisne	59
	61396	Saint-Germain-de-Martigny	80
	61404	Saint-Hilaire-le-Châtel	629
	61411	Saint-Jouin-de-Blavou	280
	61414	Saint-Langis-lès-Mortagne	888
	61418	Saint-Mard-de-Réno	417
	61425	Saint-Martin-des-Pézerits	145
61438	Saint-Ouen-de-Sécherouvre	174	
61475	Soligny-la-Trappe	668	
61507	Villiers-sous-Mortagne	282	



SYNTHÈSE DE L'ETUDE SUR L'ATTRACTIVITÉ DU PERCHE

en lien avec l'installation de nouveaux arrivants

Le Pays du Perche ornaïs a fait appel à **4 étudiants de l'Université Paris 8** (Institut Français de Géopolitique) pour réaliser une étude d'un mois en **mai 2022**.

PAYS DU PERCHE ORNAIS

- **4 Communautés de Communes**
Cœur du Perche, des Collines du Perche normand, des Hauts du Perche et du Pays de Mortagne-au-Perche
- **71 Communes**
- **45 579 habitants** (INSEE 2019)
- **Mutualiser l'ingénierie** pour les intercommunalités en matière de développement économique, de transition énergétique, de politique du logement, de droit des sols et de développement local

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- Dégager les principaux impacts et enjeux du phénomène d'installation de nouveaux arrivants
- Identifier les (nouveaux) besoins de la population
- Eclairer les décideurs publics locaux dans la construction des politiques locales et des contractualisations

CONTEXTE

- Dynamique d'installation suite à la crise sanitaire de 2020
- Population vieillissante
- Parc de logements vétuste et énergivore avec de nombreuses résidences secondaires
- Dynamique économique favorable malgré de fortes difficultés de recrutement et un fort taux de chômage des jeunes
- Bon niveau de services publics à renforcer
- Environnement préservé à protéger

MÉTHODOLOGIE

- 28 entretiens semi-directifs
- 66 questionnaires en ligne



Etude réalisée par :
Anahit AVETISYAN
Lyse DAVID
Thibaud HASCOUËT
Aline KHEITMI

MATRICE A.F.O.M.

Résumé des atouts et faiblesses du territoire liés à des facteurs intrinsèques et des opportunités et menaces liés à des facteurs extrinsèques.

ATOUTS

- Nature
- Patrimoine (architecture, culture, marchés, etc.)
- Paysages
- Mode de vie rural calme, moins stressant qu'à Paris
- Proximité de Paris
- Une offre culturelle importante au vu de la taille du territoire (principalement à Mortagne)
- Parc naturel régional

OPPORTUNITES

- Attirer des savoir-faire, des métiers (artistes, médecins, artisans, etc.)
- Attirer des habitants permanents et plus seulement secondaires
- Développer un tourisme responsable
- Développer l'événementiel
- Faire revivre des bourgs abandonnés par les commerces
- S'appuyer sur l'apport de richesse des nouveaux arrivants pour aider les habitants plus démunis (richesse financière mais aussi culturelle et sociale)
- Développer des transports alternatifs à la voiture

FAIBLESSES

- Manque de services (santé, connexion, transports)
- Raréfaction des travailleurs essentiels (bâtiment notamment)
- Raréfaction des biens immobiliers
- Activités traditionnelles (agricoles, etc.) qui ne sont pas reprises
- Distances élevées pour les services et achats
- Inégalités socio-économiques d'accès à la vie locale (sociale, commerces, etc.)
- Nuisances liées à l'agriculture (pesticides, odeurs, etc.)

MENACES

- Augmentation des inégalités entre habitants
- Gentrification
- Hausse du prix de l'essence
- Consommation sur Internet au détriment des commerces locaux
- Départ des jeunes bacheliers et diplômés
- Équilibre environnemental menacé par l'essor de nouvelles activités (tourisme, industrie)



RÉSULTATS

5 PROFILS DE NOUVEAUX ARRIVANTS

- **Actifs en reconversion professionnelle** : agriculture biologique, maraîchage en permaculture, auto-entrepreneur en recherche d'un métier "qui fasse sens" conciliant vie professionnelle et vie personnelle
- **Personnes désireuses d'un mode de vie alternatif** : mode de vie en communauté, au plus près de la nature, avec une conscience et des ambitions écologiques
- **Artistes** : en recherche de beaux paysages à proximité de la région parisienne pour exposer dans les galeries d'art
- **Entrepreneurs aisés** : développement d'une nouvelle activité économique autour de l'identité percheronne
- **Personnes en rapprochement familial** : jeunes actifs qui reviennent travailler sur leur territoire d'origine après leurs études supérieures, conjoints, amis

LE PERCHE ATTRACTIF MAIS EN MUTATION

- **Patrimoine naturel, paysager et architectural pittoresque** offrant un cadre de vie de qualité
- **Proximité de la région parisienne**
- **Nombreux services de proximité** : numérique, petite-enfance, culture
- **Offre événementielle** et de **tourisme responsable** attrayante pour les citadins les plus aisés, adeptes d'hébergements et de services haut de gamme
- **Faciliter l'intégration des nouveaux habitants** plus mobiles entre ville et Perche (bi-résidentialité), plus connectés (télétravail), en recherche d'un mode de vie plus sain et écologique, en communauté
- **Rendre le territoire plus plaisant pour les adolescents** pour ralentir le vieillissement de la population et permettre l'insertion professionnelle localement
- **Organiser la vie culturelle** pour mettre en lumière les forces vives locales et favoriser la mixité sociale
- **Préserver l'environnement** potentiellement menacé par le développement de nombreux projets

LE PERCHE DYNAMIQUE MAIS EN TENSION

- **Dynamisme économique, culturel et associatif** : création-reprise de commerces en centres-bourgs, rénovation des logements par les artisans locaux, création d'événements culturels et développement de cafés associatifs
- **Attirer la main d'oeuvre** dans les secteurs en tension de recrutement : santé, bâtiment, restauration, industrie
- **Envisager d'autres solutions de mobilité** pour faciliter l'accès aux services publics (soins et santé, action sociale), lutter contre la précarité énergétique et réduire les inégalités sociales
- **Proposer une nouvelle offre de logements** pour répondre à tous les besoins

LIMITES DE L'ÉTUDE

- **Étude non-exhaustive**
 - Temps d'étude restreint
 - Données statistiques datant d'avant la crise sanitaire
- **Étude non-représentative**
 - Seulement 0,2 % de la population du territoire interrogée
 - Manque de recul sur le phénomène d'installation

CONTACT

Pays du Perche ornaïis
Maison des Territoires
Z.I. de la Grippe
61400 Mortagne-au-Perche
02 33 85 80 80
accueil@payspercheornaïis.fr

Annexe 3 – Synthèse des ateliers de concertation LEADER



SYNTHÈSE DES ATELIERS DE CONCERTATION

Nouveau programme LEADER 2023-2027

Le GAL du Pays du Perche ornaïs a organisé une **série de réunions techniques** à destination des **partenaires locaux** en **juin 2022**.

ORGANISATION

- 4 ateliers de 2 heures, 1 par EPCI
- 8 sous-groupes de travail thématiques
- Ateliers problématisés
- Publics conviés : membres du Comité de Programmation, EPCI, syndicats, associations, SCIC, offices de tourisme, CIAS, cinémas, chambres consulaires, mission locale, CPTS, MSA, CAF, bailleurs sociaux, chefs de projet Petite Ville de Demain

Ateliers de concertation	Date – Heure – Lieu
Atelier 1 – Comment poursuivre un développement économique et touristique responsable et durable et développer l'attractivité du Perche ?	Mercredi 8 juin - 14h30-16h30 Docks Saint Marc à Rémalard-en-Perche
Atelier 2 – Comment favoriser une mobilité durable des populations et garantir l'accès équitable aux services ?	Lundi 13 juin - 14h30-16h30 Télécentre de Mortagne-au-Perche 23, rue Ferdinand de Boyères
Atelier 3 – Comment s'adapter aux besoins des populations, favoriser l'inclusion sociale et le bien vivre ensemble ?	Lundi 20 juin - 14h30-16h30 Les Muséales de Tourouvre-au-Perche 15, rue du Québec
Atelier 4 – Comment agir à notre échelle pour la sobriété, la neutralité carbone et l'économie des ressources naturelles en faveur du climat et de la biodiversité ?	Mercredi 22 juin - 14h30-16h30 Écomusée du Perche à Saint-Cyr-la-Rosière Lieu-dit Prieuré, Saint-Gauburge



OBJECTIFS

- Rappeler les fondamentaux du programme LEADER
- Présenter l'historique des programmes LEADER du Perche
- Présenter et échanger sur le diagnostic de territoire
- Contribuer à l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions LEADER



PARTICIPATION

- 50 personnes
- 58 % de femmes
- 64 % de partenaires publics



ENJEUX PRIORITAIRES

Tourisme durable

- Mieux structurer l'offre touristique de la destination Perche
- Diversifier l'offre touristique pour tous les profils et tous les budgets
- Gagner en visibilité et en accessibilité
- Préserver et développer le potentiel naturel, patrimonial et économique



Développement économique durable

- Faciliter les transmissions d'entreprises
- Mettre en adéquation l'offre et la demande du marché de l'emploi
- Mieux former les jeunes publics et les entreprises
- Accueillir les salariés dans de bonnes conditions de vie
- Structurer des filières à fort potentiel de développement



Numérique

- Favoriser l'inclusion numérique
- Poursuivre le développement économique grâce au numérique
- S'adapter aux nouveaux usages du numérique
- Développer un numérique sobre et écoresponsable



Mobilité

- Privilégier les mobilités partagées
- Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture (pratiques, aménagements)
- Garantir la mobilité pour tous

ENJEUX PRIORITAIRES

Services aux familles (culture, sport, enfance-jeunesse)

- Coordonner les services à la population
- Mutualiser les services
- Développer les services
- Rendre plus visibles les services

Services à la population (santé, logement, action sociale)

- Encourager la mixité (sociale, intergénérationnelle...)
- Mettre en relation les acteurs locaux
- Favoriser les mobilités sociales
- Redynamiser le monde associatif

Transition énergétique et économie circulaire

- Agir pour la sobriété énergétique
- Produire des énergies renouvelables localement
- Autoconsommer l'énergie produite sur place
- Maîtriser et travailler à l'acceptation locale des EnR
- Mieux gérer les déchets

Transition écologique

- Redonner de la vie au sol
- Agir sur la perméabilité des sols
- Favoriser les aménagements de centres-bourgs en faveur des îlots de fraîcheur
- Sensibiliser les élus et le grand public



ENSEIGNEMENTS ET LIMITES

- Manque d'un temps de réflexion sur les enjeux entre les temps d'échange sur le diagnostic de territoire et la stratégie
- Travail par binôme plus productif
- Absence de certains acteurs locaux essentiels sur les thématiques abordées

CONTACT

Pays du Perche ornaïs

Maison des Territoires
Z.I. de la Grippe
61400 Mortagne-au-Perche
02 33 85 80 80
accueil@payspercheornais.fr

Annexe 4 – Extrait de la consultation dématérialisée

Concertation programme européen LEADER 2023-2027



Le Pays du Perche ornaise prépare le nouveau programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) 2023-2027 en réponse à l'appel à candidatures de la Région Normandie.

Suite à de premières réunions techniques avec les partenaires locaux, le Pays lance une concertation plus large contribuant à la définition de la stratégie du programme LEADER du Perche ornaise.

Cette stratégie tiendra compte des orientations de la Charte du Parc naturel régional du Perche, du Schéma de Cohérence Territoriale et des projets de territoire des Communautés de Communes.

L'enjeu est de flécher au mieux les fonds européens sur les besoins prioritaires du territoire pour consommer de manière optimale l'enveloppe qui sera accordée au Perche.

Le programme LEADER accompagne les petits investissements et le fonctionnement de maîtres d'ouvrages privés ou publics disposant de moyens humains et financiers structurés (collectivité, entreprise, association).

Plus d'informations : <https://pays-perche-ornais.jimdosite.com/leader/> Répondre à ce questionnaire ne vaut pas promesse de financement du projet. Merci de votre participation.

Stratégie LEADER

Selon vous, quel est le degré de priorité de ces propositions stratégiques pour le Perche ornaise ?

	faible	fort
Renforcer l'attractivité du Perche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accompagner l'installation dans le Perche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Encourager la cohésion dans le Perche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Préserver le Perche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Faciliter les transitions dans le Perche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Projet LEADER

Avez-vous une idée, un projet ? oui / non

Si oui :

Maître d'ouvrage

Raison sociale :

Statut juridique : collectivité / association / entreprise / autre :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Projet

Intitulé :

Description :

Localisation :

État d'avancement : en réflexion / en cours de définition / prêt à la mise en œuvre Année prévisionnelle de réalisation : 2022 / 2023 / 2024 / 2025 / 2026 / 2027 Partenaires sollicités- : oui / non

Nom du/des partenaires :

Avez-vous besoin d'un accompagnement ? oui / non Merci de préciser :

Thématique du projet

Thématique du projet

- Développement économique social, solidaire et durable
- Transitions écologique et énergétique
- Attractivité et inclusion sociale
- Tourisme durable
- Autre

Autre (merci de préciser) :

Coût du projet

- Coût total du projet (même prévisionnel, merci de préciser HT ou TTC) :
- Type de dépenses
 - investissement
 - fonctionnement
 - mixte
 - recettes envisagées
- Financeurs envisagés

Europe	
État	
Région	
Département	

Autre financeur :

Objectifs du projet

A quels objectifs répondent le projet ?

- Bonne santé et bien-être
- Lutte contre les discriminations
- Réduction des inégalités
- Renforcement des liens sociaux
- Éducation, formation
- Gestion durable des ressources
- Préservation de la biodiversité
- Sobriété
- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Coopération inter-territoriale

Expliquez-nous en quoi votre projet est innovant ?

Annexe 5 – Maquette financière prévisionnelle

Fiches-actions	CONTRIBUTIONS PUBLIQUES NATIONALES						FEADER				CONTRIBUTIONS PRIVÉES		COÛT TOTAL DES PROJETS	
	Etat (DETR, DSIL, FNADT...)	Région	Département (ligne LEADER)	Autres fonds publics (ADEME, Agence de l'Eau, CAF...)		Autofinancement sous maîtrise d'ouvrage publique	Total contributions publiques nationales	Montant FEADER	Dépense publique totale (= contributions publiques nationales + montant de FEADER)	Taux de cofinancement FEADER en % de la dépense publique totale	Taux réglementaire fixe de FEADER	Fonds privés (y compris autofinancement si maîtrise d'ouvrage privée)	Taux réglementaire fixe de FEADER	Montant global
	montant	montant	montant	montant	type	montant								
19.2 : Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement														
FA 1 Adaptation aux changements climatique, lutte contre l'érosion de la biodiversité, transition écologique et énergétique	20 000 €	50 000 €	8 000 €			200 000 €	278 000 €	450 000 €	728 000 €	62 %	80 %	36 000 €	60 %	764 000 €
FA 2 Développement de filières locales et économie circulaire		25 000 €	8 000 €	12 000 €	ADEME	157 000 €	202 000 €	350 000 €	552 000 €	63 %	80 %	28 000 €	60 %	580 000 €
FA 3 Adaptation des services aux nouveaux besoins et aux nouvelles mobilités	30 000 €	35 000 €	6 000 €			280 000 €	351 000 €	450 000 €	801 000 €	56 %	80 %	36 000 €	60 %	837 000 €
FA 4 Soutien aux initiatives locales créatrices de lien social		30 000 €	6 000 €	26 700 €	CAF, DRAC, ANS	105 000 €	167 700 €	350 000 €	517 700 €	68 %	80 %	28 000 €	60 %	545 700 €
19.3 : Préparation et mise en œuvre d'activité de coopération														
FA 5 Mutualisation des expériences par la coopération inter-territoriale						12 500 €	12 500 €	50 000 €	62 500 €	80 %	80 %		60 %	62 500 €
19.4 : Soutien au fonctionnement et à l'animation du GAL														
FA 6 Animation, communication, gestion et évaluation du GAL						87 500 €	87 500 €	350 000 €	437 500 €	80 %	80 %		60 %	437 500 €
TOTAL PROGRAMME	50 000 €	140 000 €	28 000 €	38 700 €		842 000 €	1 098 700 €	2 000 000 €	3 098 700 €	65 %	80 %	128 000 €	60 %	3 226 700 €

Remarques importantes

La maquette financière est un outil de présentation réservée au stade de la candidature et pourra évoluer suite aux arbitrages de la Région.

Les potentiels cofinancements publics susceptibles d'être obtenus y sont précisés.

Annexe 6 – Fiches-actions prévisionnelles

LEADER 2023-2027	GAL du Pays du Perche ornais	
ACTION	N° 1	Adaptation aux changements climatiques, lutte contre l'érosion de la biodiversité, transition écologique et énergétique
INTERVENTION	Sous-mesure 19.2 : Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement	
DATE D'EFFET	A définir	
1. DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>Vers un territoire plus décarboné et plus durable → Adapter le Perche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les changements climatiques - Poursuivre et amplifier la transition écologique et énergétique - Préserver et valoriser les patrimoines agricoles et naturels et les paysages du Perche - Freiner la perte de la biodiversité - Accompagner au changement de comportement <p>Cette fiche-action vise à soutenir les projets innovants, exemplaires et coopératifs permettant au territoire du Perche de lutter et de s'adapter aux effets du changement climatique et de participer à la transition écologique et énergétique.</p> <p>Les thématiques visées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préservation de la biodiversité, des espaces naturels et agricoles, des paysages et des ressources naturelles afin d'adapter le territoire aux dérèglements climatiques identifiés par le GIEC normand - sobriété et efficacité énergétique ainsi que le développement de la production d'énergies renouvelables. 		
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPÉRATIONS		
<p>Adaptation aux changements climatiques et lutte contre l'érosion de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation territoriale et accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle des orientations des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) pour le maintien et la préservation des réservoirs et des continuités écologiques (Trames Verte et Bleue) Exemples : programme de restauration des mares et zones humides, opération groupée de plantations de haies bocagères et mise en place de plans de gestion, aménagement paysager exemplaire d'un espace public en cœur de bourg, opération d'installation de ruches et de plantations mellifères dans les zones d'activité économique... • Actions collectives de formation, sensibilisation, communication Exemples : formation aux nouvelles pratiques culturelles permettant de limiter l'érosion des sols, formation à la bonne gestion de sites naturels... <p>Transition énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation territoriale et accompagnement à la mise en œuvre d'actions exemplaires de transition énergétique : sobriété énergétique, réduction et maîtrise des consommations, projets territoriaux de production d'énergies renouvelables Exemples : mutualisation d'un poste d'économe de flux entre collectivités ou entreprises, opération groupée d'isolation des combles des bâtiments publics, montage d'un projet citoyen d'énergie renouvelable... • Actions collectives de formation, sensibilisation, communication Exemples : défi Ecogestes inter-entreprises et inter-collectivités, formation sur les projets participatifs d'énergies renouvelables, campagne de communication sur la filière bois-énergie du Perche... 		
3. TYPE DE SOUTIEN		
L'aide est accordée sous forme de subvention.		
4. LIENS AVEC D'AUTRES RÉGLEMENTATIONS		
<p>Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'État applicable.</p> <p>Articulation avec le PSN : Les projets éligibles à l'OS 2.2, 2.7 et 5.2 du programme européen FEDER mais</p>		

non-sélectionnés au niveau régional pourront être financés dans le cadre de LEADER si et seulement s'ils s'inscrivent dans la stratégie locale de développement du territoire, s'ils ont un impact au niveau local et si le montant de l'aide est inférieur au seuil mentionné dans la fiche de l'OS 2.2, 2.7 et 5.2.

Les lignes de partage seront définies avec les services de la Région dès la publication du document de mise en œuvre opérationnelle FEADER 2023-2027.

5. BENEFICIAIRES

Personnes morales publiques et privées

6. DÉPENSES ÉLIGIBLES (COÛTS ADMISSIBLES)

Matérielles	Immatérielles
Aménagement intérieur et extérieur	Frais de personnel
Équipement	Frais de mission
Matériel	Frais de communication
Mobilier	Frais de formation
Signalétique	Prestation externe : étude d'opportunité, étude de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre
Travaux	

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Aucune

8. ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

L'examen et la sélection des projets de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

MOA de statut public

Taux maximum d'aides publiques : 100 %
Taux de cofinancement FEADER : 80 % de la dépense publique cofinancée
Sous réserve du régime d'aide d'État applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.
Plancher de l'aide FEADER à respecter au stade de l'instruction : 5 000 €

MOA de statut privé

Taux maximum d'aides publiques : 60 %
Taux de cofinancement FEADER : 80 % de la dépense publique cofinancée
Sous réserve du régime d'aide d'État applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.
Plancher de l'aide FEADER à respecter au stade de l'instruction : 5 000 €

10. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

Indicateurs de réalisation	Cibles
- Nombre d'actions	- 10
- Nombre d'emplois directs créés	- 20
- Nombre de personnes formées	- 5 000
Indicateurs de résultats	- Cibles
- Surface de milieux naturels préservés ou valorisés	- Augmentation
- Part de la surface artificialisée	- Réduction
- Surface désimperméabilisée et renaturée	- Augmentation
- Linéaire de bocage	- Augmentation
- Consommations énergétiques	- Réduction
- Production d'énergies renouvelables	- Augmentation
- Émissions de gaz à effet de serre	- Réduction

LEADER 2023-2027	<i>GAL du Pays du Perche ornais</i>	
ACTION	N° 2	<i>Développement de filières locales et économie circulaire</i>
INTERVENTION	Sous-mesure 19.2 : Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement	
DATE D'EFFET	<i>A définir</i>	
1. DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>Vers un territoire plus décarboné et plus durable →Faciliter la relocalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager une transition vers une économie locale moins consommatrice de matière et d'énergie - Réduire les déchets et mieux les valoriser - Boucler les flux de ressources et de gisements territoriaux - Maintenir un tissu rural actif sur l'ensemble du territoire - Informer et faire évoluer les pratiques de production et de consommation vers des pratiques plus responsables <p>Cette fiche-action vise à accompagner l'émergence, la structuration et le développement de filières de proximité valorisant les ressources locales et/ou l'économie circulaire.</p> <p>Afin de créer de la valeur ajoutée au territoire et de conduire une politique de développement économique endogène vertueuse et créatrice d'emplois non-délocalisables, l'accompagnement des filières locales dans une logique circulaire est essentiel pour répondre aux objectifs de souveraineté économique et de neutralité carbone.</p> <p>Les thématiques visées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement des filières agricoles locales - maintien des savoir-faire locaux - actions contribuant à une économie plus circulaire. 		
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPÉRATIONS		
<p>Filières et savoir-faire locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation territoriale et accompagnement à l'émergence et/ou à la structuration de filières valorisant les productions durables et les savoir-faire typiques du Perche Exemples : structuration d'une filière végétale locale garantissant la traçabilité de l'origine des plants, restructuration de la filière chanvre-écoconstruction... • Actions collectives de formation et de communication Exemples : plan de communication de la filière légumineuses du Perche, action de communication sur les métiers du bâtiment... <p>Économie circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation territoriale et accompagnement à l'émergence et à la structuration de nouvelles filières dans le respect des principes de l'économie circulaire Exemples : aménagement d'une recyclerie, étude de pré-faisabilité pour l'émergence d'une filière consigne de contenants en verre, installation de composteurs collectifs dans les centres-bourgs et quartiers pavillonnaires, installation de poulaillers collectifs dans les centres-bourgs... • Actions collectives de formation, communication, sensibilisation Exemple : campagne de communication sur le compostage domestique... 		
3. TYPE DE SOUTIEN		
L'aide est accordée sous forme de subvention.		
4. LIENS AVEC D'AUTRES RÉGLEMENTATIONS		
<p><i>Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'État applicable.</i></p> <p>Articulation avec le PSN : Les projets éligibles à l'OS 2.6 du programme européen FEDER mais non-sélectionnés au niveau régional pourront être financés dans le cadre de LEADER si et seulement s'ils s'inscrivent dans la stratégie locale de développement du territoire, s'ils ont un impact au niveau local et si le montant de l'aide est inférieur au seuil mentionné dans la fiche de l'OS 2.6.</p> <p>Les lignes de partage seront définies avec les services de la Région dès la publication du document de mise en œuvre opérationnelle LEADER 2023-2027.</p>		

5. BENEFICIAIRES	
Personnes morales publiques et privées	
6. DÉPENSES ÉLIGIBLES (COÛTS ADMISSIBLES)	
Matérielles Aménagement intérieur et extérieur Équipement Matériel y compris logistique Mobilier Signalétique Travaux	Immatérielles Frais de personnel Frais de mission Frais de formation Frais de communication Prestation : étude de faisabilité, étude de marché, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre
7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ	
Aucune	
8. ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS	
L'examen et la sélection des projets de cette fiche action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation.	
9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES	
MOA de statut public Taux maximum d'aides publiques : 100 % Taux de cofinancement FEADER : 80 % de la dépense publique cofinancée Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne. Plancher de l'aide FEADER à respecter au stade de l'instruction : 5 000 €	
MOA de statut privé Taux maximum d'aides publiques : 60 % Taux de cofinancement FEADER : 80 % de la dépense publique cofinancée Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne. Plancher de l'aide FEADER à respecter au stade de l'instruction : 5 000 €	
10. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION	
Indicateurs de réalisation - Nombre de prestations - Nombre d'emplois directs créés - Nombre d'actions de communication - Nombre de personnes formées	Cibles - 10 - 50 - 25 - 5 000
Indicateurs de résultats - Nombre de filières accompagnées - Tonnage des déchets	Cibles - 10 - Réduction

LEADER 2023-2027	<i>GAL du Pays du Perche ornais</i>	
ACTION	N° 3	<i>Adaptation des services aux nouveaux besoins et aux nouvelles mobilités</i>
INTERVENTION	Sous-mesure 19.2 : Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement	
DATE D'EFFET	<i>A définir</i>	
1. DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>Vers un territoire plus connecté et plus solidaire → Favoriser l'inclusion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'équité de l'accès aux services de proximité - Optimiser les déplacements et décarboner les mobilités - Réduire la fracture numérique - Mieux accueillir les jeunes et les familles <p>Cette fiche-action vise à accompagner l'adaptation de l'offre de services de proximité aux nouveaux usages et besoins en particulier via la modernisation des services et des équipements (santé, petite-enfance, enfance-jeunesse, services à la personne) et leur accessibilité (physique ou numérique). Les projets s'inscriront dans un projet cohérent et structurant à l'échelle intercommunale.</p> <p>Les projets soutenus devront contribuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'adaptation de l'offre de services dans un mode de gestion éco-responsable, au développement de la mixité sociale et à la lutte contre les discriminations - à l'accessibilité des services par les mobilités des personnes ou des services et l'inclusion numérique. 		
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPÉRATIONS		
<p>Adaptation de l'offre de services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation territoriale et accompagnement des projets exemplaires de services à la personne et aux familles Exemples : animation territoriale pour coordonner l'accès aux soins, plateforme habitat mutualisée à l'échelle du Perche... • Accompagnement à la création, au développement et à la modernisation de services inclusifs et écoresponsables Exemples : étude pour la création d'un habitat partagé intergénérationnel, opération exemplaire d'aménagement d'une école-crèche®, opération exemplaire d'aménagement de site de visite touristique accessible à tous les handicaps... • Amélioration des connaissances Exemple : création d'un observatoire de la petite-enfance ou d'un observatoire local des professionnels de santé... • Actions collectives de formation et de communication Exemple : formation aux écogestes pour l'ensemble des gestionnaires des centres de loisirs du Perche... <p>Accessibilité à l'offre de services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation territoriale Exemple : poste de chargé de mission mobilité pour l'élaboration d'un plan de mobilité simplifiée... • Actions exemplaires de développement des nouvelles mobilités décarbonées (douces, partagées, solidaires, intermodalité) et d'acculturation au numérique Exemples : opération coordonnée de développement de l'itinérance à vélo dans les pôles de services du Perche, achat groupé de matériel dédié à la téléconsultation dans les pôles de santé... • Amélioration des connaissances et actions collectives de formation et de communication Exemple : création d'un centre de ressources sur la mobilité dans le Perche... 		
3. TYPE DE SOUTIEN		
L'aide est accordée sous forme de subvention.		
4. LIENS AVEC D'AUTRES RÉGLEMENTATIONS		
<p><i>Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'État applicable.</i></p> <p>Articulation avec le PSN : Les projets éligibles à l'OS 1.2 du programme européen FEDER mais non-</p>		

sélectionnés au niveau régional pourront être financés dans le cadre de LEADER si et seulement s'ils s'inscrivent dans la stratégie locale de développement du territoire, s'ils ont un impact au niveau local et si le montant de l'aide est inférieur au seuil mentionné dans la fiche de l'OS 1.2.
Les lignes de partage seront définies avec les services de la Région dès la publication du document de mise en œuvre opérationnelle FEADER 2023-2027.

5. BENEFCIAIRES

Personnes morales publiques et privées

6. DÉPENSES ÉLIGIBLES (COÛTS ADMISSIBLES)

Matérielles	Immatérielles
Aménagement intérieur et extérieur	Frais de personnel
Équipement	Frais de mission
Matériel y compris logistique	Frais de formation
Mobilier	Frais de communication
Signalétique	Prestation : étude de faisabilité, étude de marché,
Travaux	assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Aucune

8. ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

L'examen et la sélection des projets de cette fiche action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

MOA de statut public

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

Taux de cofinancement FEADER : 80 % de la dépense publique cofinancée

Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.

Plancher de l'aide FEADER à respecter au stade de l'instruction : 5 000 €

MOA de statut privé

Taux maximum d'aides publiques : 60 %

Taux de cofinancement FEADER : 80 % de la dépense publique cofinancée

Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.

Plancher de l'aide FEADER à respecter au stade de l'instruction : 5 000 €

10. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

Indicateurs de réalisation	Cibles
- Nombre d'actions de politique habitat	- 10
- Nombre d'actions de mobilités durables	- 20
- Nombre de personnes utilisant les services	- 48 000
- Nombre d'actions liées au numérique	- 25
- Nombre de personnes formées au numérique	- 5 000
Indicateurs de résultats	Cibles
- Evolution du marché de l'immobilier	- Amélioration
- Qualité des services	- Amélioration
- Qualité de l'accès aux services	- Facilité

LEADER 2023-2027	<i>GAL du Pays du Perche ornais</i>	
ACTION	<i>N° 4</i>	<i>Soutien aux initiatives locales créatrices de lien social</i>
INTERVENTION	Sous-mesure 19.2 : Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement	
DATE D'EFFET	<i>A définir</i>	
1. DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>Vers un territoire plus connecté et plus solidaire →Renforcer la cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le lien social et intergénérationnel - Animer la vie locale - Améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitants - Renforcer la citoyenneté <p>Cette fiche-action vise à soutenir les actions contribuant à la cohésion sociale et au bien-vivre ensemble sur le territoire du Perche en lien avec le développement durable, la prévention et la lutte contre les discriminations.</p> <p>Les thématiques cibles de cette fiche-action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions associatives et des collectivités dans les domaines des loisirs, sportifs et culturels - le développement de la citoyenneté et les démarches de participation citoyenne - les actions favorisant les liens intergénérationnels. 		
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPÉRATIONS		
<p>Création de lien social</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation territoriale pour le développement du lien social dans le territoire Exemples : poste mutualisé d'animateur culturel et associatif à l'échelle intercommunale... • Actions exemplaires de renforcement de la cohésion sociale en lien avec le développement durable, la prévention et la lutte contre les discriminations Exemples : achat groupé d'équipements sportifs adaptés aux publics en situation de handicap, achat groupé de distributeurs de protections périodiques dans les pôles de services, création d'ateliers intergénérationnels sur la transmission des connaissances et des savoir-faire manuels, création de jardins partagés, aménagement et équipement d'espaces collectifs type tiers-lieux... • Actions collectives de formation et de communication Exemples : formation collective à l'égalité femme-homme dans les associations, mise en place d'outils de concertation et de participation citoyenne dans le cadre de projets d'aménagement... 		
3. TYPE DE SOUTIEN		
L'aide est accordée sous forme de subvention.		
4. LIENS AVEC D'AUTRES RÉGLEMENTATIONS		
<p>Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'État applicable.</p> <p>Articulation avec le PSN : Les projets éligibles à l'OS 4.6 du programme européen FEDER mais non-sélectionnés au niveau régional pourront être financés dans le cadre de LEADER si et seulement s'ils s'inscrivent dans la stratégie locale de développement du territoire, s'ils ont un impact au niveau local et si le montant de l'aide est inférieur au seuil mentionné dans la fiche de l'OS 4.6.</p> <p>Les lignes de partage seront définies avec les services de la Région dès la publication du document de mise en œuvre opérationnelle FEADER 2023-2027.</p>		
5. BÉNÉFICIAIRES		
Personnes morales publiques et privées		
6. DÉPENSES ÉLIGIBLES (COÛTS ADMISSIBLES)		
Matérielles	Immatérielles	
Aménagement intérieur et extérieur	Frais de personnel	
Équipement	Frais de mission	

Matériel Mobilier Signalétique Travaux	Frais de communication Frais de formation Prestation : assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre
7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ	
Aucune	
8. ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS	
L'examen et la sélection des projets de cette fiche action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation.	
9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES	
<p>MOA de statut public Taux maximum d'aides publiques : 100 % Taux de cofinancement FEADER : 80 % de la dépense publique cofinancée Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne. Plancher de l'aide FEADER à respecter au stade de l'instruction : 5 000 €</p> <p>MOA de statut privé Taux maximum d'aides publiques : 60 % Taux de cofinancement FEADER : 80 % de la dépense publique cofinancée Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne. Plancher de l'aide FEADER à respecter au stade de l'instruction : 5 000 €</p>	
10. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION	
<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures rénovées - Nombre de structures équipées - Nombre d'événements organisés - Nombre de nouveaux outils de médiation - Nombre d'actions de communication - Nombre de participants - Nombre de jeunes participants (0-25 ans) - Nombre d'emplois créés 	<p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 - 15 - 10 - 25 - 30 - 10 000 - 8 000 - 15
<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité du dialogue citoyen - Qualité des interactions sociales 	<p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration - Amélioration

LEADER 2023-2027	<i>GAL du Pays du Perche ornais</i>	
ACTION	N° 5	<i>Mutualisation des expériences par la coopération inter-territoriale</i>
INTERVENTION	Sous-mesure 19.3 : Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération	
DATE D'EFFET	<i>A définir</i>	
1. DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>Vers un territoire plus décarboné, durable, connecté et solidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les partenariats engagés - Développer de nouvelles coopérations <p>Le Perche ornais travaille depuis plusieurs années sur le développement de coopérations avec d'autres territoires. Pour la mise en œuvre de la stratégie LEADER, des projets de coopération seront menés avec d'autres territoires. Un partenariat coopératif sera recherché de façon privilégiée avec le PETR du Pays du Perche d'Eure-et-Loir et les trois autres Pays ornais au regard des nombreuses interactions existant entre nos territoires et nos acteurs. Les nombreuses problématiques partagées (vieillesse de la population, départ des jeunes, besoin de renouvellement des actifs par exemple) et les opportunités de mobilisation de ressources communes peuvent être des points d'appui pour coconstruire et accompagner des projets de coopération permettant d'imaginer et de déployer des solutions et des outils au service de tous.</p>		
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPÉRATIONS		
<p>Échelle Grand Perche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la transition écologique • Projets opérationnels en déclinaison du PAT du Perche • Développement de la stratégie touristique Grand Perche <p>Échelle Orne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement au développement de circuits courts alimentaires • Actions en faveur des mobilités durables • Actions en faveur de la transition énergétique <p>Échelle nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de développement touristique à l'échelle de la Normandie avec le GAL du Pays du Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l'Eure (tourisme de racines lié à l'émigration française au Canada) <p>Le Perche ornais soutient également les projets de coopération avec de nouveaux partenaires. Ces projets devront être en cohérence avec la stratégie du programme LEADER et en lien avec les thématiques des fiches-action.</p>		
3. TYPE DE SOUTIEN		
L'aide est accordée sous forme de subvention.		
4. LIENS AVEC D'AUTRES RÉGLEMENTATIONS		
<p><i>Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'État applicable.</i></p> <p>Les lignes de partage seront définies avec les services de la Région dès la publication du document de mise en œuvre opérationnelle FEADER 2023-2027.</p>		
5. BÉNÉFICIAIRES		
Personnes morales publiques et privées		
6. DÉPENSES ÉLIGIBLES (COÛTS ADMISSIBLES)		
<p>Matérielles</p> <p>Aménagement intérieur et extérieur</p> <p>Équipement</p> <p>Matériel Mobilier</p> <p>Signalétique</p> <p>Travaux et maîtrise d'œuvre</p>	<p>Immatérielles</p> <p>Frais de personnel</p> <p>Frais de mission</p> <p>Frais de communication</p> <p>Frais de formation</p> <p>Prestation : assistance à maîtrise d'ouvrage, labellisation</p>	

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Aucune

8. ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

L'examen et la sélection des projets de cette fiche action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

MOA de statut public

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

Taux de cofinancement FEADER : 80 % de la dépense publique cofinancée

Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.

Plancher de l'aide FEADER à respecter au stade de l'instruction : 5 000 €

MOA de statut privé

Taux maximum d'aides publiques : 60 %

Taux de cofinancement FEADER : 80 % de la dépense publique cofinancée

Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.

Plancher de l'aide FEADER à respecter au stade de l'instruction : 5 000 €

10. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

Indicateurs de réalisation	Cibles
- Nombre de projets de coopération	- 5
Indicateurs de résultats	Cibles
- Nombre de partenaires associés	- 15
- Nombre d'emplois créés	- 5

LEADER 2023-2027	<i>GAL du Pays du Perche ornais</i>	
ACTION	N° 6	<i>Animation, communication, gestion, évaluation du GAL</i>
INTERVENTION	Sous-mesure 19.4 : Soutien au fonctionnement et à l'animation du GAL	
DATE D'EFFET	<i>A définir</i>	
1. DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
Vers un territoire plus décarboné, durable, connecté et solidaire - Développer des projets innovants conformes aux objectifs du programme - Animer la stratégie LEADER - Optimiser la consommation de l'enveloppe FEADER-LEADER		
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPÉRATIONS		
L'animation, la gestion et l'évaluation du programme européen LEADER est assurée par le PETR du Pays du Perche ornais qui mobilise les moyens humains et matériels nécessaires. Animation <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les porteurs de projet • Mobiliser les acteurs locaux et les partenaires • Instruire les dossiers • Mettre en œuvre la contrôlabilité des dossiers • Communiquer et capitaliser sur les actions soutenues • Animer le Comité de Programmation Gestion <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la bonne gestion administrative et financière du programme • Pré-instruire les dossiers Suivi-évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Suivre les indicateurs • Évaluer la mise en œuvre de la stratégie 		
3. TYPE DE SOUTIEN		
L'aide est accordée sous forme de subvention.		
4. LIENS AVEC D'AUTRES RÉGLEMENTATIONS		
Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'État applicable.		
5. BENEFICIAIRES		
PETR du Pays du Perche ornais		
6. DÉPENSES ÉLIGIBLES (COÛTS ADMISSIBLES)		
Matérielles Matériel Mobilier Équipement	Immatérielles Frais de personnel Frais de mission Frais de structure (forfait de 15 % des dépenses salariales rattachées au projet) Frais de communication Prestation externe : appui à l'animation, évaluation, formation, communication	
7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ		
Aucune		
8. ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS		
L'examen et la sélection des projets de cette fiche action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation.		
9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES		

MOA de statut public

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

Taux de cofinancement FEADER : 80 % de la dépense publique cofinancée

Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.

Plancher de l'aide FEADER à respecter au stade de l'instruction : 5 000 €

10. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

Indicateurs de réalisation	Cibles
- Nombre de projet accompagnés	- 60
- Nombre de réunions techniques	- 15
- Nombre de réunions du Comité de Programmation	- 15
- Nombre d'emplois directs	- 2
- Nombre de prestations externes	- 2
- Nombre d'actions de communication	- 30
Indicateurs de résultats	Cibles
- Nombre d'emplois maintenus	- 2
- Montant d'investissement sur le territoire	- 4 millions €

Annexe 7 – Règlement intérieur prévisionnel du Comité de Programmation



Programme européen LEADER 2023-2027 du GAL du Pays du Perche ornaïs RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITE DE PROGRAMMATION

Article 1 – Rôle du Comité

Le Comité de Programmation doit notamment :

- être un ambassadeur du programme européen LEADER du Perche
- en amont de la sélection des opérations, élaborer une procédure de sélection transparente (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoire comprenant des critères de sélection des opérations
- garantir, lors du vote des opérations présentées, l'absence de conflits d'intérêts
- lors de la sélection des opérations, assurer la cohérence entre celles-ci et la stratégie locale de développement en classant les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs de la stratégie
- se voir présenter les avis techniques recueillis par le GAL sur les projets à financer au titre de LEADER et statuer sur chacun des projets (programmation, report ou rejet)
- évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et de préparer les éléments nécessaires à une évaluation du programme
- établir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du programme d'actions
- examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions, ainsi que l'évaluation à mi-parcours
- examiner le suivi financier du programme.

Article 2 – Composition du Comité

Le Comité de Programmation est paritaire dans la mesure du possible et composé de 18 membres répartis en binômes titulaire-suppléant dont **60 % de personnes privées** et de **40 % de personnes publiques**. Des invités sont également prévus : Région Normandie, Département de l'Orne.

La Présidence du Comité (également du GAL) doit notamment :

- animer les séances du Comité
- veiller au respect du règlement intérieur
- signer les invitations et les comptes-rendus de séance.

Article 3 – Format et périodicité des séances

Les séances du comité s'organisent **en présentiel ou en visioconférence**.

De manière exceptionnelle, lorsqu'il existe une urgence particulière, le Comité peut être consulté par le GAL **par écrit et par voie électronique** sauf demande contraire des membres du Comité. Les membres du Comité donneront leur avis dans un délai de **15 jours calendaires** à compter de la date d'envoi de la consultation électronique. En l'absence d'objection dans ce délai, l'avis des membres de la Commission est réputé favorable.

Le **double quorum** doit être respecté afin de valider les décisions :

- 50% des membres du comité de programmation ayant voie délibérante sont présents au moment de la séance ou répondent à la consultation électronique
- au moins 50% des membres délibérant lors de la séance du comité de programmation ou lors de la consultation électronique appartiennent au collège privé présenté dans la liste mentionnée en annexe 1.

Par souci d'adaptabilité et de souplesse dans le traitement des dossiers, les **dates des séances du Comité sont fixées d'une séance à l'autre dans le compte-rendu de la séance**, avec un **minimum de 3 Comités par année civile**.

Article 4 – Sélection des dossiers

Les membres du Comité complètent une **grille de sélection**, pré-remplie en amont du Comité par l'équipe du GAL, afin d'émettre un avis impartial et de sélectionner les dossiers. Le vote se fait à main levée.

La note attribuée moyenne attribuée renvoie à trois scénarios :

- **Avis favorable** : le projet répond aux conditions d'éligibilité du programme LEADER
- **Avis d'ajournement** : le projet correspond en partie aux conditions d'éligibilité du programme LEADER. Le dossier devra être complété et sera présenté ultérieurement devant le Comité
- **Avis défavorable** : le projet ne répond pas aux conditions d'éligibilité du programme LEADER

Article 5 – Prévention des conflits d'intérêts

Chaque membre du Comité doit signer une **attestation d'absence de conflit d'intérêt** (annexe 3). Cette attestation précise les nom, prénom, qualité, structure du membre du Comité et l'engage à n'avoir aucun conflit d'intérêt de quelque nature que ce soit dans le cadre de la sélection de projet et à informer spontanément la Présidence du GAL de toute situation de conflit d'intérêt et de tout changement de situation susceptible de créer une incompatibilité, ponctuelle ou durable, avec ses attributions.

Si un membre du Comité est également porteur de projet, celui-ci ne pourra pas participer au vote concernant son projet. Il devra se faire connaître au début de la séance auprès de la Présidence du GAL, le mentionner sur la feuille d'émargement et quitter la salle lors des délibérations.

Ces conflits d'intérêts seront précisés lors de chaque décision dans le **compte-rendu** de la séance ou de la consultation écrite du Comité de Programmation.

Article 6 – Secrétariat

Le secrétariat du Comité est assuré par le PETR qui :

- convoque les membres du Comité, prépare et transmet l'ordre du jour et les documents de séance par voie électronique **a minima 7 jours** avant la date de réunion prévue
- prépare et transmet le relevé de décisions du Comité à tous les membres et partenaires après la réunion par voie électronique
- établit le suivi financier du programme LEADER.

Article 7 – Révision

Toute modification du règlement intérieur du Comité de Programmation LEADER fera l'objet d'une **notification** auprès de l'autorité de gestion et de l'organisme payeur.

Le présent règlement intérieur a été adopté par les membres du Comité de Programmation LEADER lors de sa réunion du xx/xx/2023.

Annexe 8 – Grille de sélection prévisionnelle



Programme européen LEADER 2023-2027

MODÈLE DE GRILLE D'ANALYSE DES PROJETS

Nom fiche-action

Projet :

Porteur :

Critères de sélection	Description	Barème	Points attribués par le Comité	Appréciation
Respect des Objectifs de Développement Durable	Le projet ne répond à aucun ODD	0		
	Le projet répond à 1 étage du wedding-cake des ODD	1		
	Le projet répond à 2 étages du wedding-cake des ODD	3		
	Le projet répond aux 3 étages du wedding-cake des ODD	5	5	
Caractère innovant du projet	Pas de caractère innovant au regard de l'état des lieux du territoire	0		
	Innovation de produits/services	1		
	Innovation de produits/services et dans la méthodologie et l'organisation du projet	2		
	Innovation de produits/services et dans la méthodologie et l'organisation ainsi que la communication sur le projet	3	3	
Rayonnement et caractère structurant du projet	Projet communal ou supra-communal avec un impact territorial très localisé	1		
	Projet intercommunal avec un impact plus large	2		
	Projet à l'échelle du Perche avec un fort impact pour le territoire	3	3	
Gestion de projet	Le porteur de projet ne dispose pas d'équipe-projet ni de compétences/connaissances de la gestion de projet	0		
	Le porteur de projet dispose d'une équipe-projet compétente (plan de financement réaliste et équilibré, suivi et évaluation...)	1	1	
Coopération autour du projet	Le porteur de projet ne mobilise pas de partenaires	0		
	Le porteur de projet a la capacité de mobiliser les partenaires nécessaires au développement du projet	1		
	Le porteur de projet mobilise tous les partenaires pertinents pour le développement du projet ainsi que les citoyens (participation citoyenne)	2	2	
Participation du projet à la résilience du Perche	Le projet ne participe pas à la résilience du Perche	0		
	Le projet participe à la résilience du Perche	1		
	Le projet participe à la résilience du Perche	2	2	
Création de valeur ajoutée au territoire	Pas de création d'emplois	0		
	Création d'emplois indirects	1		
	Créations d'emplois directs et indirects	2	2	
FA 1 : Adaptation au changement climatique, lutte contre l'érosion de la biodiversité, transition écologique et énergétique	Le projet ne participe ni à la transition écologique ni énergétique	0		
	Le projet participe à la transition écologique ou énergétique	1		
	Le projet participe à la transition écologique et énergétique	2	2	
FA 2 : Développement des filières locales et économie circulaire	Le projet n'a pas d'impact	0		
	Le projet a un impact faible	1		
	Le projet a un impact fort	2		
FA 3 : Adaptation des services aux nouveaux besoins et aux nouvelles mobilités	Pas de réflexion sur la prévention et la lutte contre les discriminations	0		
	L'égalité femme-homme est prise en compte dans le projet	1		
	Les discriminations de handicap sont prises en compte dans le projet	1		
	Les discriminations d'âge sont prises en compte dans le projet	1		
FA 4 : Soutien aux initiatives locales créatrices de lien social	Pas de prise en compte de la mixité sociale	0		
	La mixité sociale est prise en compte dans le projet	1		
	La mixité sociale et intergénérationnelle est prise en compte	2		
Note			20	/20 points

Commentaires

Annexe 9 – Délibérations du Comité Syndical du Pays du Perche ornaïs

DÉPARTEMENT DE
L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Pôle d'Equilibre Territo



ARRONDISSEMENT DE
MORTAGNE

du Pays du Perche ornaïs

Séance du 14 novembre 2022 à 18 h 30

D 2022 – 16

Objet :

Candidature LEADER
2023-2027 – validation du
projet

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornaïs s'est réuni le lundi 14 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean Claude Lenoir, à Mortagne au Perche.

Monsieur Daniel Chevée, délégué de la Communauté de Communes Cœur du Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Vu l'appel à candidatures de la Région Normandie pour le programme LEADER 2023-2027,

Considérant que les Présidents des 4 Communautés de communes du Pays du Perche ornaïs ont confirmé par courrier leur souhait que le PETR porte le programme LEADER et la nouvelle candidature,

Le PETR doit présenter une candidature auprès de la Région Normandie pour bénéficier d'un nouveau programme LEADER 2023-2027 avant le 30 novembre 2022. Les orientations données par la commission européenne et la Région sont rappelées.

Depuis janvier 2022, l'équipe du Pays du Perche ornaïs a réalisé le diagnostic de territoire, des ateliers de concertation, une consultation grand public, des échanges avec le Comité LEADER et plusieurs partenaires. Plus de 170 acteurs du territoire ont ainsi été sollicités.

Suite à ces travaux, un projet de stratégie LEADER est présentée pour avis aux membres du Comité. Cette stratégie se décline en deux objectifs stratégiques autour d'une finalité : « Le Perche, résilient par nature ». Le Président présente les 6 fiches-actions détaillant les objectifs opérationnels précis, les bénéficiaires, les dépenses éligibles et les taux d'intervention.

La maquette financière est présentée pour un montant prévisionnel de deux millions d'euros.

Suite à cette présentation, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- approuvent le projet de candidature LEADER de Groupe d'Action Locale du Pays du Perche ornaïs pour 2023-2027
- mandatent le Président pour préparer la candidature et signer tous les documents afférents à ce dossier
- le cas échéant, ils autorisent le Président à signer la convention de mise en œuvre du nouveau programme LEADER 2023-2027.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation :
07/11/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornaïs

Jean Claude LENOIR



DÉPARTEMENT DE
L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE
MORTAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Pôle d'Equilibre Territo

du Pays du Perche ornaïs

Séance du 14 novembre 2022 à 18 h 30

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Affiché le
ID : 061-200052538-20221114-D2022_23-DE

D 2022 – 23

Objet :

Comité de programmation
LEADER 2023-2027

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornaïs s'est réuni le lundi 14 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean Claude Lenoir, à Mortagne au Perche.

Monsieur Daniel Chevée, délégué de la Communauté de Communes Cœur du Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Vu l'appel à candidatures de la Région Normandie pour le programme LEADER 2023-2027,

Considérant que le comité de programmation sera composé à 40 % de membres publics et à 60 % de membres privés

Le Président présente le projet de composition du comité de programmation suivant :

Collège public (40 %)	Collège privé (60 %)
Communauté de Communes Cœur du Perche	CCI Portes de Normandie
Communauté de Communes des Collines du Perche normand	CMA Normandie
Communauté de Communes des Hauts du Perche	Chambre d'Agriculture de Normandie
Communauté de Communes du Pays de Mortagne-au-Perche	Perche Mobilités
PNR du Perche	Mission Locale L'Aigle-Mortagne
Territoire d'Energie Orne	DAC Orne
SMIRTOM du Perche ornaïs	SCIC Bois Bocage Energie
	Association Faune et Flore de l'Orne
	Perche Avenir Environnement
	Association Eco-Percha
	Comité d'Engagement du Perche OSE

Suite à cette présentation, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent le projet de composition du futur comité de programmation.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation : 07/11/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornaïs

Jean Claude LENOIR

